

**MÉTROPOLE  
AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**CONSEIL DE LA MÉTROPOLE**

**Séance publique  
du jeudi 30 mars 2017 à 9h30  
Hémicycle du Pharo – Marseille**

*In extenso*

## **ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédérick BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

## **ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :**

Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Mireille BALLETTI représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Odile BONTHOUX représentée par Alexandre GALLESE - Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Auguste COLOMB représenté par André BERTERO - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Jean-Claude DELAGE représenté par Pierre DJIANE - Sylvaine DI CARO représentée par Jules SUSINI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Samia GHALI représentée par Josette FURACE - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Nicole JOULIA représentée par Gilbert FERRARI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Bernard DESTROST - Stéphane LE RUDULIER représenté par Philippe GRANGE - Marie-Louise LOTA représentée par Dominique FLEURY VLASTO - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Rémi MARCENGO représenté par Patrick GHIGONETTO - Marcel MAUNIER représenté par Yves BEAUVAL - Georges MAURY représenté par Jeanne MARTI - Pascale MORBELLI représentée par Loïc GACHON - Jérôme ORGEAS représenté par Philippe CHARRIN - Patrick PADOVANI représenté par Josette VENTRE - Stéphane PAOLI représenté par Maurice CHAZEAU - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Serge PEROTTINO représenté par Gérard GAZAY - Claude PICCIRILLO représenté par Joël MANCEL - Stéphane PICHON représenté par Gérard CHENOZ - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Francis TAULAN - Patrick VILORIA représenté par Eric LE DISSÈS - Didier ZANINI représenté par Daniel HERMANN.

## **ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :**

Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Robert DAGORNE - Michel DARY - Jean-Marie LEONARDIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Chrystiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Patrick PIN - Henri PONS - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

**La séance est ouverte à 9 H 30,**  
**sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GAUDIN,**  
**Maire de Marseille, Vice-Président du Sénat,**  
**Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place, la séance est ouverte. Nous allons procéder à l'appel.

*(M. Ytier procède à l'appel nominal des membres du Conseil de la Métropole.)*

**Monsieur LE PRESIDENT.**- M. Joël Mancel m'a demandé la parole.

**Monsieur MANCEL.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, tout d'abord, je voudrais dire qu'on se retrouve dans des conditions matérielles nettement supérieures à celles qui nous étaient imparties lors de nos premières réunions et je vous en remercie au nom du groupe et de tout le monde.

Je voulais dire un mot, mes chers collègues, sur le Pacte de Gouvernance.

Le 30 juin 2016, notre Assemblée a voté le Pacte de Gouvernance Financier et Fiscal, à l'unanimité d'ailleurs. Je dois dire que ce même jour, Monsieur le Président, vous nous avez dit, je cite votre parole dans le texte du compte rendu de l'Assemblée : « Tous les intervenants ont salué et souligné la performance de l'exercice en très peu de temps. Plusieurs orateurs ont évoqué les manques ou les perfectionnements à apporter. C'est l'objet de la clause de revoyure pour l'automne 2016. Bien entendu, elle se fera aussi à la majorité qualifiée. »

En accord avec ces paroles, Monsieur le Président, il y a bien eu deux réunions sur le Pacte, conduites par Mme Laure Agnès Caradec, dont je salue l'engagement et le travail, ainsi que les échanges entrepris.

Lors de ces échanges, nous avons déposé des propositions qui ont été évoquées mais sans qu'on aille plus loin.

C'est ainsi que lors de notre dernière réunion du 27 février dernier, il nous a été indiqué que nous nous reverrions en 2018, pas avant, car il fallait laisser travailler la CLECT et les groupes de travail, et attendre le résultat de leurs travaux.

La réunion s'est terminée en ce sens, je dois dire que même moi à titre personnel, je n'ai pas réagi directement ce jour-là pour évoquer l'échéance.

Monsieur le Président, Madame Caradec, nous sommes tout à fait d'accord pour dire qu'il est important d'attendre les conclusions de la CLECT et des groupes de travail thématiques.

Pour autant, vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe des interrogations, qu'il existe quelques réticences et surtout un besoin de renforcement de la confiance entre la Métropole et les Maires sur différentes questions et notamment celle de la Gouvernance.

La place du Maire dans cette Gouvernance métropolitaine, Monsieur le Président, mérite d'être revue et c'est pour cela que notre Groupe ainsi que d'autres d'ailleurs, vous ont transmis des contributions avec différentes propositions, dont le souhait, d'instaurer un Pacte de confiance avec les Maires.

Monsieur le Président, 2016 est passée, mais 2017 n'est pas encore terminée.

Cinq Conseils sont prévus d'ici la fin de l'année. La question que je me pose est : pourquoi attendre 2018 alors qu'on pourrait peut-être dès 2017 aborder une première revoyure au niveau gouvernance. C'est pour cela que je vous demande, conformément à ce que vous nous aviez indiqué lors du Conseil du 30 juin, de faire inscrire à l'ordre du jour d'un prochain Conseil, des améliorations sur ce volet gouvernance à ce Pacte de Gouvernance.

Je vous remercie Monsieur le Président.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci Monsieur Mancel. Je donne la parole à Mme Caradec pour dire que nous respecterons tous les engagements pris même si on ne m'a pas fait signer au bas d'un parchemin puisque je vois que ceux qui signent au bas d'un parchemin, à droite comme à gauche, ne le respectent pas.

*(Applaudissements)*

**Madame CARADEC**.- Monsieur le Président, merci de me donner la parole. Je remercie tout d'abord Joël Mancel pour ses propos très agréables. J'en profite pour remercier à nouveau tous les membres de la Commission du Pacte qui ont vraiment œuvré d'une façon très constructive dans un minimum de temps comme vous l'avez dit puisqu'il fallait approuver ce Pacte au 30 juin. Cela a été fait à l'unanimité et cela a permis d'asseoir la crédibilité de la Métropole vis-à-vis de l'Etat, de la Région, du Conseil départemental et de la Caisse des Dépôts. C'était important pour notre nouvelle institution. D'autres éléments sont intervenus depuis comme le Pacte d'Innovation Etat Métropole qui engage plusieurs millions d'euros sur les transports, l'Agenda de la Mobilité grâce à Jean-Pierre Serrus qui a énormément œuvré, l'Agenda Economique mené par la 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, Présidente par ailleurs d'une autre institution, Martine Vassal, qui a été décliné à vos côtés et qui donne le cap en matière de développement économique.

Par ailleurs, le Pacte de Gouvernance a établi une déconcentration maximum des éléments possibles. Nous sommes allés au bout de l'exercice dans le respect bien entendu de la loi mais pour assoir à la fois l'autorité des Maires parce que M. le

Président, vous y êtes très attaché, je crois qu'au travers de la Conférence des Maires que vous réunissez régulièrement, tous les débats sont mis sur la table et évidemment, comme vous vous y étiez engagés, nous avons fait une première réunion de revoyure en novembre, avec l'hypothèse de transfert de la voirie puisque c'était la première des préoccupations. Elle était prévue pour 2018 et il fallait, au travers de cette première réunion de revoyure, se mettre d'accord sur les principes de ce transfert. Mais ainsi que vous l'avez plaidé auprès du Gouvernement et dans les institutions parlementaires, vous avez obtenu le report du transfert de la voirie à 2020, c'est une vraie victoire et cela nous permet de travailler sereinement sur les modalités de ce transfert.

Deuxièmement il y a 17 groupes de travail qui œuvrent actuellement sur l'intérêt métropolitain, sur l'eau et l'assainissement, sur beaucoup de choses, sur le projet. Les travaux de la CLECT sont également en cours.

Lors de notre dernière réunion (il y en a eu deux depuis l'adoption), il a été à l'unanimité entendu qu'évidemment, il y avait des choses à compléter, peut-être des écritures à revoir, mais que nous étions d'accord d'attendre le résultat des travaux des groupes de travail et de la CLECT pour avoir suffisamment de matière pour soumettre au vote de l'Assemblée une revoyure.

Aujourd'hui, de façon à peu près unanime, nous nous sommes entendus sur le fait qu'il n'y avait pas assez de matière pour encombrer cette institution, remettre au vote des deux tiers le Pacte et qu'il était sage d'attendre les travaux des groupes de travail et de la CLECT pour alimenter la revoyure de ce Pacte.

En tout cas, Monsieur le Président, je crois que la place des Maires, vous la réaffirmez en permanence et vous y êtes très attaché. Dans tous vos propos, vous accordez énormément d'intérêt aux volontés des uns et des autres.

Merci.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci beaucoup.

Mes chers collègues, depuis plus d'un an maintenant nous mettons en place la Métropole.

Aujourd'hui, c'est une nouvelle étape avant celle du 18 mai, puis celle du 30 juin.

Le dossier majeur, celui de l'Agenda Economique inaugurera en quelque sorte l'utilisation de notre hémicycle rénové pour accueillir nos 240 Conseillers Métropolitains. Nous avons fait au plus simple, au plus rapide, au moins coûteux. Je voudrais remercier le Président Guy Teissier parce qu'il aurait pu tenir hier, le Conseil de Territoire ici même, mais par délicatesse à votre intention, il vous a laissé d'abord découvrir l'hémicycle dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui, et je l'en remercie.

*(Applaudissements)*

Je dis moins coûteux car tout le monde s'intéresse à tout. Cela nous coûte 1,5 million. Je ne vois pas comment nous aurions pu faire pour nous installer ailleurs. Il

a fallu passer de 130 places à 240. Nous avons un petit inconvénient : vos micros ce matin ne fonctionnent pas parce que l'entreprise lauréate de nos appels d'offres est une entreprise italienne laquelle entreprise a été retenue à Vintimille dans le cadre de l'Etat d'urgence moyennant quoi on leur a vérifié tellement de choses avant qu'ils arrivent que vos micros ne fonctionneront que la prochaine fois. Je m'en excuse bien entendu mais il y aura d'autres micros à disposition.

Chers amis, Martine Vassal, première Vice-présidente déléguée à la Stratégie économique et les Vice-présidents délégués pour les dossiers concernés reviendront bien entendu sur cet Agenda Economique, qui constitue, après l'Agenda de Mobilité, un pilier essentiel de notre Projet Métropolitain, dont la démarche d'élaboration va maintenant se poursuivre et se généraliser à tous les autres domaines de l'action structurante de notre EPCI.

Au-delà du fait que ce Projet Métropolitain constitue une compétence et une échéance obligatoires au regard de la loi, beaucoup d'entre vous rappellent souvent dans leurs interventions que la Métropole a précisément été créée pour aller plus loin, pour inventer une dimension et une valeur ajoutée supplémentaires. Et c'est ce qui constituera les orientations de notre Projet métropolitain à débattre d'ici la fin de cette année.

La Conférence Métropolitaine des Maires s'est déjà réunie sur ce sujet, suivront des ateliers co-animés avec « The Camp », ainsi que la contribution du Conseil de Développement de la Métropole qui sera officiellement installé le 6 avril.

Ainsi nous pourrons établir un document d'orientations du Projet Métropolitain à l'échéance de cet automne et poursuivre parallèlement les démarches avec l'Etat pour qu'il tienne son engagement fondamental de soutenir la Métropole, notamment pour le financement des infrastructures de transport.

A cet égard, nous avons engagé le travail avec la Mission de quatre Inspecteurs Généraux qui ont été nommés par le Gouvernement et la loi a fixé le principe d'un rendez-vous législatif pour septembre 2017.

Donc, nous ne perdons pas de temps.

Un second « chantier » important, actuellement en cours, est celui des transferts de compétences ou d'équipements à effectuer en 2017, selon le calendrier fixé par la loi.

Vous le savez, à la demande d'un nombre important d'entre vous, j'ai soutenu la démarche législative de report à 2020 du transfert de la Voirie à la Métropole, ce qui est maintenant acté.

Il reste le processus de transfert à conduire pour les autres compétences obligatoires ainsi que pour les équipements sportifs ou culturels, les cimetières et les opérations d'aménagement dont le caractère métropolitain sera lié à la définition de l'intérêt métropolitain, sans oublier les décisions à prendre s'agissant des compétences facultatives.

Deux démarches sont donc en cours en ce qui concerne ces transferts, celle de la CLECT, qui est l'instance d'évaluation présidée par Jean-Pierre Giorgi, que je ne saurais jamais assez remercier du temps qu'il consacre, de sa compétence et de l'écoute qu'il vous manifeste, et qui a été officiellement mise en place le 20 janvier dernier, et celle de la définition de l'intérêt métropolitain.

A partir du travail et de la concertation pilotée par Georges Cristiani une délibération-cadre est soumise aujourd'hui au vote du Conseil métropolitain qui pose des principes généraux et des orientations.

Ensuite tous les Maires vont être consultés d'ici au 30 avril sur leurs propositions de transfert d'équipement ou d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain et le Conseil de Métropole statuera fin juin sur des listes fondées sur des critères objectifs de l'intérêt métropolitain.

L'évaluation financière de ces transferts sera ensuite bien entendu effectuée par la CLECT. C'est essentiellement la contribution potentielle de ces équipements au développement de politiques thématiques vraiment métropolitaines qui devra guider nos choix et nos décisions en la matière.

Je vous rappelle qu'à défaut de définition de l'intérêt métropolitain d'ici fin 2017, ce sont tous les équipements culturels ou sportifs, ainsi que tous les cimetières et toutes les zones d'aménagement qui deviendraient automatiquement métropolitains, ce qui ne serait pas en cohérence avec nos intentions et nos ambitions et ce que nous répétons sans cesse : rien ne peut se faire – et je consulte bien entendu aussi les Présidents de Conseil de Territoire – sans l'accord des Maires. Que ce soit bien clair une fois pour toute.

Donc la délibération d'aujourd'hui est importante, ainsi que la consultation à venir des Maires.

Enfin, le troisième chantier en cours est celui de l'organisation de l'administration. L'équipe de direction est en place depuis un an et elle s'est appuyée sur la motivation des équipes pour assurer le démarrage administratif de la Métropole dans le cadre de l'organisation préexistante des anciens EPCI.

Le surcroît de travail a souvent été important et je tiens à rendre hommage à tous les agents métropolitains pour leur engagement et les résultats obtenus.

Après les élections professionnelles du 8 décembre dernier et la mise en place des instances paritaires, il est maintenant possible et indispensable de définir précisément l'organisation des services de l'administration.

Ce sera l'objet d'un rapport qui vous sera proposé, non pas aujourd'hui, mais à la séance du Conseil Métropolitain du 18 mai prochain, après avis du Comité Technique.

Mais d'ores et déjà un document de travail a été préparé.

Le Directeur Général des Services va l'adresser aux Présidents des Conseils de Territoire et aux Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués, afin de recueillir leur avis, et je l'espère leur approbation et ensuite votre approbation aussi.

Le chantier social se développera parallèlement à celui de l'organisation, tant l'attente des agents est forte de voir préciser les positionnements fonctionnels et hiérarchiques de leurs activités ainsi que les perspectives d'harmonisation progressive de leurs situations statutaires et indemnitaires.

L'organisation administrative ainsi proposée reposera sur trois principes :

- celui d'une administration métropolitaine unifiée, juridiquement et socialement,
- celui d'une administration mutualisée mettant en commun toutes ses ressources,
- celui d'une administration métropolitaine territorialisée, organisant le niveau de proximité pour la mise en œuvre des compétences déléguées aux Conseils de Territoire.

Nous reviendrons bien entendu à notre prochaine séance sur cette étape essentielle de la construction de la Métropole.

Je voudrais conclure en soulignant et en saluant les résultats financiers de l'exercice budgétaire 2016 de la Métropole et notamment l'excédent de gestion qui sera constaté au Compte Administratif. C'est un sujet qui viendra fin juin à l'ordre du jour du Conseil Métropolitain, mais on peut déjà l'évoquer pour dire que nous respectons les principes de gestion fixés par le Pacte de Gouvernance Financier et Fiscal, notamment pour les dépenses de personnel, les frais de fonctionnement et la maîtrise de l'investissement et de l'endettement.

Bien sûr l'année 2016 a été particulière puisque la Métropole ne s'est mise en place que le 17 mars 2016, il y a à peine un an, mais les comptes de cette première année sont un bon signal, en particulier pour ceux qui nous contrôlent et pour les prêteurs. Il faut bien sûr poursuivre sur cette voie de la bonne gestion, y compris en modérant nos ardeurs aux projets et à la dépense.

Roland Blum et Jean Montagnac y veilleront et peuvent d'ailleurs dès à présent compléter et préciser mon propos, s'ils le souhaitent.

En un an, Monsieur le Président Joël Mancel, nous avons fait des choses que généralement les autres Métropoles de France ont eu du mal à faire. Le Gouvernement a décidé de créer 15 Métropoles. Nous étions la quinzième. Nous avons obtenu des dérogations par rapport aux 14 autres Métropoles, après de durs combats législatifs aussi bien au Sénat qu'à l'Assemblée Nationale. Nous sommes déjà dans une situation dérogatoire que d'autres n'ont pas. Je rappelle rapidement que pour le PLUi par exemple, les Maires restent maîtres de leur document d'urbanisme. Cela existe chez nous, cela n'existe pas dans les 14 autres Métropoles !



C'est déjà quelque chose de clair et de net que nous avons obtenu, mais il y a d'autres avantages que je ne vais pas énumérer, chacun les a en mémoire.

Le Gouvernement ajoute sept autres Métropoles sur lesquelles on ne nous demande pas notre avis. C'est le Gouvernement qui décide. Peut-être d'ailleurs que le Parlement ultérieur changera aussi cela.

En ce qui nous concerne, je voudrais remercier les élus qui s'investissent. J'ai cité plusieurs élus et notamment M. Giorgi qui travaille pour essayer d'obtenir, avec vous, tout ce que l'on peut raisonnablement obtenir avec l'approbation la plus générale.

Personnellement, je ne veux rien imposer à personne. Je veux être respectueux des Conseils de Territoire. Je veux être respectueux des 92 Maires.

42 communes sur les 92 sont, suivant une appellation qui ne me plaît pas, carencées. Cela veut dire que la Préfecture n'a pas un regard très amical sur ces 42 communes. Et nous, en tout cas moi, j'essaie de discuter avec les représentants de l'Etat pour que les Maires restent maîtres de leurs attributions. Quand c'est la Métropole qui doit donner des appartements dans les logements sociaux, la Métropole ne le fait qu'avec l'accord des Maires. C'est vous qui décidez !

Voilà, Monsieur le Président Mancel, ce que je voulais ajouter en complément de ce qu'a excellemment dit et d'une manière plus amicale que moi peut-être Mme Caradec.

Voilà où nous en sommes de la situation aujourd'hui. En un an, on n'a pas perdu de temps. C'est difficile, c'est compliqué. Nous avons assez dit que cette loi était compliquée. Nous essayons à la fois de respecter la loi, mais aussi de respecter les Territoires et de respecter les Maires. Voilà ce que je veux obtenir des représentants de l'Etat, quels qu'ils soient.

*(Applaudissements)*

Pardon d'être toujours un peu long en introduction. Nous allons maintenant examiner l'ordre du jour.

## **I – INSTALLATION DE MONSIEUR JEAN-MARIE LEONARDIS**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Nous avons déjà accueilli mais je le redis cette fois-ci nos éminents collègues, M. Jean-Marie Leonardis, le nouveau Maire de Peypin.

## **II – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix le procès-verbal de la précédente séance. Y a-t-il des observations ?

S'il n'y a aucune observation, nous le considérons comme adopté.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### III – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

### IV – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 15 DECEMBRE 2016, DU 9 FEVRIER 2017 ET DES CONSEILS DE TERRITOIRE

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Sur les comptes rendus, y a-t-il des observations ?

*(Pas d'observation)*

S'il n'y a aucune observation, nous les considérons comme adoptés.

### V – INFORMATIONS AU CONSEIL

- Avis de la Chambre Régionale des Comptes sur le compte administratif du Syndicat Mixte de l'Arbois

- Tableau des marchés notifiés au 28 février 2017

### VI – EXAMEN DES RAPPORTS

#### **FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- La Commission finances et administration générale a examiné les rapports n°1 à 43. Que pouvez-vous nous en dire Monsieur Blum ? Je précise que les rapports n°8, 29 et 36 sont retirés.

**Monsieur BLUM**.- Tous les autres rapports ont été adoptés à la majorité voire même, pour la plupart, à l'unanimité. Ils concernent, s'agissant des finances, quasi exclusivement des garanties d'emprunt qui sont accordées pour la construction de logements sociaux par la Métropole.

Ensuite vous avez, Monsieur le Président des délibérations qui concernent purement le budget et sur lesquelles je vais passer la parole à mon collègue Jean Montagnac si vous m'y autorisez.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'agissant des logements sociaux, je crois que l'on interviendra plus tard. Nous ferons le débat plus tard sur les logements sociaux, les communes carencées, ce que le Préfet décide, ce que nous voulons et ce que nous ne voulons pas.

**Monsieur MONTAGNAC.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais, si vous m'y autorisez Monsieur le Président, confirmer ce que vous avez dit dans votre discours d'introduction. Concernant les comptes de 2016, il y a deux chiffres à retenir. Le premier est le virement à la section d'investissement de 56 millions d'euros. Une partie va être consacrée à la diminution de la dette et une autre partie aux interventions des différents Territoires en ce qui concerne l'investissement. Il est important de noter qu'il y a un transfert au niveau de notre budget prévisionnel de 56 millions d'euros.

Le deuxième chiffre important, c'est le taux d'épargne net qui se situe à 4,7%. Je pense que cela va dans le sens souhaité par M. le Président.

C'est confirmé par l'Agence Fitch, l'agence qui nous note régulièrement et qui, au 16 décembre 2016, date à laquelle une grande partie du budget 2016 était déjà consommée, nous confirme une note A+. Pourquoi ? Parce qu'elle estime qu'il y a une perspective stable, une bonne performance, un niveau élevé d'investissement et que nous allons dans le bon sens à condition bien sûr d'être toujours vigilants comme vous le disiez Monsieur le Président, sur nos dépenses et sur nos recettes, notamment sur le lissage de certains investissements puisque cela fait partie du Pacte Financier et Fiscal.

*(M. Montagnac énumère les titres des rapports n°10 à 28.)*

**1. FAG 001-30/03/17 CM - Approbation de tarif pour l'occupation du domaine public par des bornes kilométriques**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**2. FAG 002-30/03/17 CM - Exonération des redevances d'occupation du domaine public pour le kiosque à cordonnerie sis 9, place de la Joliette à Marseille 2ème arrondissement**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**3. FAG 003-30/03/17 CM - Approbation du règlement des conditions générales d'octroi de garanties d'emprunts par la Métropole et du modèle de convention**

**Monsieur FABRE-AUBRESPY.**- Merci Monsieur le Président. Sur ce rapport, il s'agit d'encadrer les garanties d'emprunt pour les organismes de construction de logements sociaux et d'adopter une convention.

Dans cette convention, il y a un article 10 qui dit que conformément aux dispositions prévues en la matière, la Métropole a la maîtrise d'un contingent. Ce contingent est de 20 ou 10% selon les cas des attributions.

Je souhaiterais que l'on ajoute que ce soit en accord avec le Maire de la commune. C'est tout à fait possible. Comme on le fait pour l'intérêt métropolitain, on le dit, il nous appartient de fixer les conditions. Pourquoi ? Tout le monde sait que les conditions d'attribution évoluent, que la loi égalité citoyenneté a prévu un renforcement des conditions en la matière. Nous avons tous, les uns et les autres, Maires dans nos communes, beaucoup de demandes que nous n'arriverons pas forcément à satisfaire par les constructions que nous réalisons. Il n'est pas pire pour un Maire que de voir une attribution aller à quelqu'un d'autre qu'un habitant de sa commune alors que celui-ci attend depuis des années et qu'il subit les conséquences de constructions des dits logements sociaux.

Je souhaiterais donc tout simplement qu'à l'article 10, on écrive que ce contingent est géré en accord avec le Maire de la commune concernée.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Monsieur Fabre-Aubrespy, je viens de vous le dire, les attributions de la Métropole sont faites en accord avec le Maire. Le Préfet a une autre attitude, mais nous, on dit aux Maires : choisissez !

**Monsieur BLUM**.- Monsieur le Président, effectivement, dans le règlement qui est prévu, il faut rappeler à tous les Conseillers que l'organisation de la garantie d'emprunt est la suivante : en principe la Métropole garantit à hauteur de 55% et la commune, 45%. Il y a également des cas que l'on peut considérer exceptionnels mais qui donnent la possibilité à la Métropole d'aller jusqu'à 100% si l'intérêt métropolitain le commande. Il y a une large manœuvre d'appréciation de la Métropole pour aller justement jusqu'à 100%.

En ce qui concerne l'attribution, c'est évident, on ne l'a pas indiqué dans le rapport, on peut très bien le faire, néanmoins, il y a toujours eu une coutume ici selon laquelle les Maires sont de droit sollicités pour le choix des locataires des appartements garantis sur leur commune. On peut le rajouter si cela fait plaisir à M. Fabre-Aubrespy, il n'y a absolument pas de problème. Il n'y a aucun piège, on a toujours fait comme ça. C'était une coutume, nous la respectons et nous la respecterons. Si vous voulez qu'on l'ajoute, on peut très bien le faire. Ce n'est pas un problème.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- On fera une note explicite pour le dire, mais si je vous le dis avec la fermeté de mon propos, c'est parce que je sais que si la Métropole doit attribuer des logements, elle ne le fait qu'avec l'accord du Maire. C'est clair ?

**Madame BARTHELEMY**.- Monsieur le Président, j'ai fait une suggestion en Commission Finances et Roland Blum m'avait dit qu'elle était tout à fait acceptable ; je me permets de la refaire devant vous. Il s'agit précisément des cas où la Métropole peut accorder une garantie non pas à 55% mais à 100% pour des organismes dont elle est, dit le texte, actionnaire majoritaire. C'est par exemple le cas des sociétés d'économie mixte.

Je propose qu'il soit prévu qu'elle puisse donner aussi sa garantie à 100% pour des organismes dont elle est l'actionnaire à titre principal, je pense là aux SPL où, en général, la Métropole n'est pas l'actionnaire majoritaire. Ce sont les communes cumulées qui deviennent l'actionnaire majoritaire, la Métropole est quand même l'actionnaire principal. Cela permet de soulager les communes d'avoir à donner leur garantie d'emprunt, cela permet à la Métropole de récupérer plus dans les quotas

d'attribution et de le redonner, comme vous l'avez indiqué, ensuite aux Maires. Je pense que c'est un amendement qui peut être retenu verbalement lors de cette délibération.

**Monsieur BLUM**.- On peut satisfaire Mme Barthélémy, nous avons évoqué cette question avec tous nos collègues en Commission des finances. A partir du moment où la Métropole est l'actionnaire principal, donc je suppose majoritaire...

**Madame BARTHELEMY**.- Majoritaire ou actionnaire principal.

**Monsieur BLUM**.- On peut le faire, mais il est vrai que ce n'est pas de droit, c'est sous réserve de l'examen attentif du cas qui nous est posé à la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Eu égard à ces réponses, je préfère que ce soit la Commission des Finances qui regarde tout cela et qui donne un avis.

Sous réserve de cela, peut-on voter le rapport ?

Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

**4. FAG 004-30/03/17 CM - Garanties d'emprunt concernant l'application d'une procédure de vote complémentaire pour les emprunts de la Caisse des Dépôts et Consignations**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

**5. FAG 005-30/03/17 CM - Approbation d'une subvention d'équilibre pour la construction de 12 logements sociaux à La Penne-sur-Huveaune - Subvention d'équilibre à la SA d'HLM Promologis**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

**6. FAG 006-30/03/17 CM - Conseil de développement métropolitain - paiement de la cotisation 2017 à l'association "Territoires Citoyens"**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

7. **FAG 007-30/03/17 CM - Approbation de l'adhésion du Conseil de développement métropolitain à la Coordination Nationale des Conseils de développement et paiement de la cotisation 2017**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

8. **FAG 008-30/03/17 CM – DOSSIER RETIRÉ**

9. **FAG 009-30/03/17 CM - Approbation des attributions de compensation de l'année 2017**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

10. **FAG 010-30/03/17 CM - Budget Principal de la Métropole Aix-Marseille Provence - Adoption de la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2017 et des Etats Spéciaux de Territoires**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de H. Cambessédès, G. Charroux, P. Fernandez-Pedinielli, M. Illac,  
E. Isodore, A. Jullien, R. Mei, Y. Mesnard, P. Mingaud, A. Molino, C. Pellicani,  
M. Poggiale, G. Rosso, F. Salazar-Martin

Abstention du groupe Socialistes, Républicains, Démocrates et Apparentés  
à l'exception de J. Gérard et f. Vigouroux votant pour

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

**11. FAG 011-30/03/17 CM - Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Adoption de la Décision Modificative n 1 de l'exercice 2017 du territoire Marseille Provence**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de H. Cambessédès, G. Charroux, P. Fernandez-Pedinielli, M. Illac, E. Isodore, A. Jullien, R. Mei, Y. Mesnard, P. Mingaud, A. Molino, C. Pellicani, M. Poggiale, G. Rosso, F. Salazar-Martin

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani, J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnaïnou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier, G. Maury

**12. FAG 012-30/03/17 CM - Budget annexe des Transports métropolitains - Adoption de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2017**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de H. Cambessédès, G. Charroux, P. Fernandez-Pedinielli, M. Illac, E. Isodore, A. Jullien, R. Mei, Y. Mesnard, P. Mingaud, A. Molino, C. Pellicani, M. Poggiale, G. Rosso, F. Salazar-Martin

Abstention de G. Lenfant

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani, J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnaïnou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier, G. Maury

**13. FAG 013-30/03/17 CM - Budget Annexe du Service Public d'Assainissement du Territoire du Pays Salonais - Adoption de la décision modificative n°1 de l'exercice 2017**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de H. Cambessédès, G. Charroux, P. Fernandez-Pedinielli, M. Illac, E. Isodore, A. Jullien, R. Mei, Y. Mesnard, P. Mingaud, A. Molino, C. Pellicani, M. Poggiale, G. Rosso, F. Salazar-Martin

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani, J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnaïnou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier, G. Maury

**14. FAG 014-30/03/17 CM - Adoption de la décision modificative n° 1 de 2017 au budget annexe Assainissement du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de H. Cambessédès, G. Charroux, P. Fernandez-Pedinielli, M. Illac, E. Isodore, A. Jullien, R. Mei, Y. Mesnard, P. Mingaud, A. Molino, C. Pellicani, M. Poggiale, G. Rosso, F. Salazar-Martin

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani, J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnaïnou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier, G. Maury

- 15. FAG 015-30/03/17 CM - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération pour l'acquisition de matériel divers destinés aux services de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence dans le cadre du budget principal**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani, J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnaïnou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier, G. Maury

- 16. FAG 016-30/03/17 CM - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération pour l'acquisition de mobiliers destinés aux services de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence dans le cadre du budget principal**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani, J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnaïnou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier, G. Maury

- 17. FAG 017-30/03/17 CM - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération pour l'acquisition de fontaines à eau destinées aux services de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence dans le cadre du budget principal**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani, J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnaïnou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier, G. Maury

- 18. FAG 018-30/03/17 CM - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération pour l'acquisition de mobilier et équipements dans le cadre du budget annexe Assainissement**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?



**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

19. **FAG 019-30/03/17 CM - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération pour l'acquisition de mobilier et équipements dans le cadre du budget annexe Crématorium**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

20. **FAG 020-30/03/17 CM - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération pour l'acquisition de mobilier et équipements dans le cadre du budget annexe Eau**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

21. **FAG 021-30/03/17 CM - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération pour l'acquisition de mobilier et équipements dans le cadre du budget annexe Ports**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

22. **FAG 022-30/03/17 CM - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération pour l'acquisition de mobiliers et équipements dans le cadre du budget annexe Transport**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

- 23. FAG 023-30/03/17 CM - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération pour les travaux d'aménagement dans les locaux de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence dans le cadre du budget Principal**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

- 24. FAG 024-30/03/17 CM - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération pour l'acquisition d'équipements divers destinés à l'installation dans la Tour la Marseillaise des services de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence dans le cadre du budget principal**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté.**

Votes contre de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

- 25. FAG 025-30/03/17 CM - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération pour l'acquisition de mobiliers destinés à l'installation dans la Tour la Marseillaise des services de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence dans le cadre du budget principal**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté.**

Votes contre de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

- 26. FAG 026-30/03/17 CM - Assurances - Indemnisation de tiers victimes de dommages matériels**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

27. **FAG 027-30/03/17 CM - Approbation des modifications des conditions de mise à disposition gratuites totales ou partielles des espaces du Pharo**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

28. **FAG 028-30/03/17 CM - Transfert par la commune de Carnoux en Provence du parking de Mont fleuri au titre de la compétence Aires et parcs de Stationnement - Formalisation de la mise à disposition du patrimoine nécessaire à l'exercice de la compétence**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

29. **FAG 029-30/03/17 CM – DOSSIER RETIRÉ**

30. **FAG 030-30/03/17 CM - Régime des astreintes et permanence de la Métropole - Actualisation de la délibération FAG 17/531/CC du 26 juin 2006 applicables aux agents du Conseil de Territoire Marseille Provence**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstention de L. Talassinos

31. **FAG 031-30/03/17 CM - Autorisation de recrutement et fixation de la rémunération d'un intervenant vacataire pour l'animation d'un stage de formation théâtrale**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

32. **FAG 032-30/03/17 CM - Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents dans le cadre des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

33. **FAG 033-30/03/17 CM - Autorisation de recrutement d'intervenants spécialisés dans le domaine de l'archéologie sur le Territoire du Pays de Martigues**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

34. **FAG 034-30/03/17 CM - Création d'emplois et définition d'emplois créés à la nomenclature**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

35. **FAG 035-30/03/17 CM - Approbation d'un protocole d'accord relatif aux moyens syndicaux alloués aux organisations syndicales élues à l'issue des élections professionnelles de la Métropole**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

36. **FAG 036-30/03/17 CM – DOSSIER RETIRÉ**

37. **FAG 037-30/03/17 CM - Mise en place de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections dans le cadre des élections professionnelles du 8 décembre 2016**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

38. **FAG 038-30/03/17 CM - Tarifs de location de logements pour l'été 2017 et d'un week-end Disney/Parc Astérix applicables aux bénéficiaires de la Régie Action Sociale du territoire Istres-Ouest Provence**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

39. **FAG 039-30/03/17 CM - Approbation d'une convention de prestation de service avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches du Rhône pour la saisie des déclarations de créations / vacances d'emplois et des retours de nomination sur internet**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

**40. FAG 040-30/03/17 CM - Harmonisation des modes de gestion des allocations de retour à l'emploi des anciens personnels non titulaires de la Métropole - Extension de la convention d'adhésion révocable avec Pôle Emploi à l'ensemble de la Métropole**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**41. FAG 041-30/03/17 CM - Désignations des représentants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au sein d'organismes extérieurs**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté.**

Vote contre de M. Raimondi

Votes contre de H. Cambessédès, G. Charroux, P. Fernandez-Pedinielli, M. Illac,  
E. Isodore, A. Jullien, R. Mei, Y. Mesnard, P. Mingaud, A. Molino, C. Pellicani,  
M. Poggiale, G. Rosso, F. Salazar-Martin

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

**42. FAG 042-30/03/17 CM - Délibération cadre relative à l'intérêt métropolitain**

**Monsieur POGGIALE.**- Monsieur le Président, chers collègues, à partir de ce rapport et compte tenu du temps qui nous est compté, la Métropole doit définir sa conception de l'intérêt métropolitain, vous en disiez d'ailleurs tout à l'heure quelques mots, et le faire avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018. On a donc un peu de temps, on n'est pas dans l'urgence absolue et on a la volonté de travailler. Je suis sûr que l'on sera capable d'avancer.

En revanche, on nous propose aujourd'hui un cadre de référence dit stratégique qui définit des enjeux, une méthode et des axes prioritaires.

La première impression que dégage cette délibération, c'est l'absence de lien entre le chantier du projet métropolitain, comme possibilités de réponses cohérentes et solidaires aux besoins des "Métropolitains" et la définition de l'intérêt métropolitain.

On est plutôt sur une méthode de transferts d'équipements, donc de transferts de charges, qu'on essaie de cadrer par l'évocation d'axes prioritaires.

Cela renforce l'appréciation que le débat n'a pas été, à notre goût, suffisamment poussé et surtout qu'il a peut-être été abordé à l'envers.

Les deux amendements proposés par notre collègue Raimondi, ainsi que les réserves soulevées en commission confirment cette impression.

Partant de ce constat, il serait préférable de prendre le temps d'un débat de fond à partir du lien entre projet et intérêt métropolitain. Sinon on court le risque que chaque commune et chaque Territoire fasse sa liste de transferts et comme on sait très bien que tout n'est pas possible financièrement, on décidera au cas par cas, dans le cadre de la CLECT.

S'agissant des amendements du Maire de Fos, on peut comprendre l'idée de redescendre des équipements de la Métropole à la commune. Mais n'ont-ils pas été financés par un ensemble de communes des ex-EPCI ? Et si c'est le cas, quid des autres communes ? Surtout si on introduit un droit de veto du seul Maire où l'équipement existe ?

A partir de ces remarques, il nous semble préférable de suspendre cette délibération cadre pour reprendre la réflexion dans le bon sens.

Si Aix-Marseille-Provence veut faire la Métropole, elle a besoin d'ouvrir largement un débat avec l'Assemblée métropolitaine, les communes, les usagers et les personnels de la culture, des médiathèques, des sports, des loisirs, de l'action sociale etc., pour construire les réponses pertinentes, les mises en réseaux innovantes, territorialement et économiquement, qui permettront d'élargir socialement et géographiquement l'accès à toutes les populations communales.

Merci Monsieur le Président.

**Monsieur CRISTIANI.**- Monsieur le Président, chers collègues, vous savez tous que la Métropole ne peut pas se faire sans les Maires. En tout cas, le Président Jean-Claude Gaudin n'hésite pas à déclarer : *le patron, c'est le Maire* et, il y a même quelques minutes : *rien ne se fera sans d'accord des Maires*.

Nous sommes dans une situation tout à fait nette à ce sujet-là.

En ce qui concerne l'intervention de notre collègue, j'ai personnellement conduit cinq réunions avec les Maires qui voulaient bien y venir. Dans ma délégation, qui est une délégation transverse, il n'est aucunement question que je me substitue à l'un des Vice-présidents responsables. Martine Vassal, la 1<sup>ère</sup> Vice-présidente a participé à une de ces réunions, Martine Césari, Michel Roux, Gérard Gazay, Pascal Montecot, Eric Le Dissès, Daniel Gagnon et bien d'autres également.

Cette délibération a passé, si j'ose dire, quatre Commissions avec succès. Je pense que peu de délibérations qui nous sont soumises, passent quatre Commissions avec un avis favorable. Nous sommes aujourd'hui dans une situation où la loi nous oblige. Vous le savez tous, en ce qui me concerne, je n'étais pas seul puisque nous

étions 113 à nous opposer à cette loi. Donc nous connaissons les malfaçons. Mais elle s'impose à nous. Et si nous ne définissons pas, avant la fin de l'année, l'intérêt métropolitain, rien ne nous sera épargné et cette Métropole à tout faire, vous le savez tous très bien, nous imposera, la liste est longue, des zones d'aménagement jusqu'aux cimetières.

On est donc bien obligé de lancer et de définir cet intérêt métropolitain, sinon la loi s'imposera à nous et nous n'aurons rien, aucune autre possibilité. Peut-être qu'aux alentours du mois de mai ou de juin, il se passera quelque chose en France, mais en tout cas, dans la loi d'aujourd'hui, nous sommes dans une situation où nous devons définir l'intérêt métropolitain. L'inaction nous coûtera toujours plus cher que l'action donc on est bien obligé d'y passer. Même si cela me gêne profondément, je suis bien obligé de vous dire que nous devons respecter le cadre légal et les délais serrés car à cette délibération s'adosse la CLECT présidée par notre ami, M. Jean-Pierre Giorgi.

Nous sommes dans cette situation où nous devons voter aujourd'hui une délibération cadre. Je l'ai dit clairement, je ne suis pas dans une démarche où tout doit être métropolisé, ce n'est pas du tout cela. Jusqu'au 30 juin, les Maires, puisqu'ils sont au cœur du dispositif, vont être sollicités par l'intermédiaire de la Conférence des Maires et de notre collègue Georges Rosso. Chacun dira : *je suis prêt à transférer tel équipement pour qu'il devienne métropolitain* et à ce moment-là, la CLECT prendra en charge le système, ou alors : *je souhaite que cet équipement aujourd'hui communautaire redevienne communal*. Pourquoi pas ?

Aujourd'hui, nous devons voter une délibération cadre d'ordre général, ce n'est pas particulier, on ne définit pas de critère. Dans les discussions que j'ai conduites avec mes collègues, nous essayons d'être le plus large possible pour laisser la capacité à chaque Maire et à chaque commune de dire et de donner son avis. Cette délibération est passée avec avis favorable de quatre Commissions, je pense que l'on est dans une situation où nous pouvons aborder la délibération du 30 juin prochain avec une certaine sérénité.

Au-delà des amendements qui ont tous le mérite d'exister – car ils ont le mérite d'exister, le système peut être amélioré, il n'y a aucun souci – je pense que nous sommes dans une stratégie qui a été bien menée, dans la mesure où nous avons des délais extrêmement serrés par rapport à la CLECT. Bien sûr que l'on aurait préféré deux ans, bien sûr que l'on aurait préféré qu'il n'y ait pas cette loi avec cette définition, mais elle s'impose à nous et on est bien obligé de le faire.

Encore une fois, l'inaction nous coûterait plus cher que l'action.

Merci.

**Monsieur GACHON.**- Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, chers collègues, pour être franc, notre groupe est resté sur sa faim concernant cette délibération.

Parler de l'intérêt métropolitain, de son cadre, de son ambition, c'est forcément se redemander ce que traite la Métropole et pourquoi elle le fait.

Cette question de fond, vous nous dites qu'il faut la traiter dans l'urgence avant le 30 juin alors que la loi nous donne jusqu'à la fin de l'année. Nous regrettons tout de même ce rythme. D'autant que le travail de définition du projet métropolitain commence à peine à se mettre en place.

Néanmoins, prenons le débat métropolitain d'aujourd'hui comme il vient et comme l'occasion de se vérifier entre nous.

Imposée par la loi, la Métropole s'est mise en place, cahin-caha, autour d'un compromis que, Monsieur le Président, vous avez su incarner :

Une Métropole à la fois ambitieuse parce qu'elle prend progressivement la main sur les sujets stratégiques et à la fois respectueuse des Conseils de Territoire et des communes.

Cette subsidiarité c'est le point d'équilibre entre nous, l'équilibre entre le fonctionnement d'hier, celui d'aujourd'hui et les projets de demain.

A ce titre, votre projet de gouvernance Monsieur le Président respecte parfaitement les Maires.

Et collectivement, nous avons pu obtenir de la loi que le fonctionnement à géométrie variable des différentes intercommunalités soit préservé grâce aux Conseils de Territoire au plus près des solidarités et spécificités chaque bassin de vie, tenant compte de l'histoire de ces anciennes intercommunalités.

Parallèlement, théoriquement délogée des compétences gestionnaires locales, il revient à la Métropole la main sur les compétences et équipements stratégiques en matière d'économie, d'emploi, de transport, des schémas et grandes orientations d'aménagement permettant un équilibre territorial plus juste.

Cette subsidiarité, nous ne la retrouvons malheureusement pas du tout dans cette proposition de délibération.

Les Conseils de Territoire ont disparu. L'échelon supra-communal de gestion des équipements transférés a disparu. La délégation qui prévaut aujourd'hui n'est même plus évoquée.

Dans cette délibération, la seule alternative est la commune ou la Métropole. Tout ce qui est supra-communal devient métropolitain et comme tout peut être d'intérêt supra-communal, y compris une école, tout devient potentiellement métropolitain.

D'ailleurs le rapport devient même menaçant. Si l'intérêt métropolitain n'est pas voté aux deux tiers, tout deviendra métropolitain par nature, en tout cas, sur les compétences listées par la loi.

Mais cela n'a jamais été le projet, ni celui du législateur, ni celui de notre assemblée, ni le vôtre, Monsieur le Président, nous le savons tous.



Concernant l'intérêt métropolitain des équipements culturels et des équipements sportifs, vous affichez un principe fort de rayonnement et de valeur ajoutée métropolitaine qui se comprend très bien. Mais juste derrière, cette idée est neutralisée complètement :

- d'un côté en limitant le champ du sport aux seules piscines et celui de la culture aux seules médiathèques alors qu'il est évident pour chacun ici qu'il est bien d'autres types d'équipement sportifs ou culturels dont le rayonnement et la valeur ajoutée dépassent déjà largement les limites administratives de notre Métropole.

- d'un autre côté en ajoutant un principe de maillage territorial, de réseau voire de proximité qui permet à la Métropole de gérer non pas quelques équipements stratégiques mais au bout du compte, tous ceux que les Maires voudront bien lui donner.

Plutôt que de gérer les 4 ou 5 bassins de 50 mètres, avec cette délibération la Métropole pourrait à terme gérer les 70 piscines. Quand la Métropole de Lyon se veut Métropole du business, nous, on serait sans doute la Métropole des piscines. Pourquoi pas ?

La difficulté d'une Métropole qui gère des compétences ou équipements de proximité comme la voirie communale, les piscines ou les bibliothèques, c'est le risque de l'asphyxie. L'asphyxie administrative et l'asphyxie budgétaire.

L'explosion de nos investissements pour maintenir, renouveler et développer harmonieusement un parc d'équipements de proximité au détriment nous le craignons d'investissements stratégiques en matière de mobilité, d'économie ou d'aménagement urbain qu'il nous faut impérativement engager au plus vite.

L'explosion également à terme de nos budgets de fonctionnement nécessaire pour faire vivre correctement l'ensemble de ces équipements sur tout le territoire métropolitain.

Je conclus mes chers collègues. Je me fais le porte-parole aujourd'hui. En fait il ne s'agit pas de voter contre cette délibération car malgré tout, la méthode de mise en œuvre de l'intérêt métropolitain respecte le pouvoir d'attribution ou de récupération des Maires. C'est d'ailleurs le sens des amendements déposés par René Raimondi et c'est un principe qu'il est bon de garder.

Mais nous souhaiterions la prise en compte d'une ambition métropolitaine plus marquée avec des critères du domaine métropolitain plus clairs et plus forts.

La Métropole de gestion qui se dessine ne serait profitable ni à Marseille, ni au reste du territoire. Préférons-lui une Métropole de projets au moyen d'une subsidiarité plus affirmée.

Apportez-nous la garantie que la Métropole aura les compétences et les marges pour traiter les vrais sujets métropolitains et que les budgets de fonctionnement et d'investissements sauront se concentrer sur les équipements et projets véritablement

métropolitains. Et nous voterons alors en confiance et plein d'enthousiasme les délibérations qui seront portées devant nous.

**Monsieur CASELLI.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, avec la notion et la définition de ce que doit être l'intérêt métropolitain, je crois que l'on est au cœur d'une question toute simple : qu'attend-on de la Métropole en termes d'arbitrage ?

En effet, l'intérêt métropolitain d'un équipement doit répondre à une question fondamentale : en quoi tel ou tel équipement est-il un élément de centralité métropolitain ? Il y a deux types de centralité possibles. C'est là le débat. Centralité sur la totalité du territoire métropolitain ou centralité sur un espace géographique correspondant seulement à un territoire donné mais suffisamment vaste bien entendu. Et c'est sur cette question qu'il va falloir trancher. L'apport des Maires et de la CLECT à ce sujet sera décisif.

Une fois cette question réglée, il restera à lister les équipements de centralité et les périmètres de centralité retenus par la commission *ad hoc*. C'est sur cette liste que l'Assemblée métropolitaine souveraine devra débattre et voter.

En tout cas, la délibération de ce jour, qui est néanmoins relativement équilibrée, ne met pas en cause, loin de là, ce tableau de marche. Je vous remercie.

**Monsieur RAIMONDI.**- Monsieur le Président, vous êtes allé très vite. Je comptais intervenir alors permettez-moi d'intervenir sur le rapport n°41 concernant la désignation à des organismes extérieurs.

L'an dernier à la même époque, on était intervenu à ma place puisque j'étais souffrant, sur la nomination au Conseil de Surveillance du Grand Port Maritime de Marseille. Je ferai un simple rappel. La Ville de Fos-sur-Mer, c'est 9000 hectares, 7000 hectares sous influence du Grand Port Maritime de Marseille. Je rappelle que le Grand Port, au-delà de sa compétence portuaire est aussi un aménageur, aménageur qui n'a pas été intégré dans la Métropole. Ce Grand Port est donc aménageur de 7000 hectares de la Ville de Fos-sur-Mer.

Aujourd'hui, il est proposé dans ce rapport que le Maire de Fos-sur-Mer ne soit pas le représentant de la Métropole auprès de cet aménageur.

Permettez-moi de penser que voilà plutôt une mise à l'index d'un Maire. Ce n'est pas ce que j'entends au quotidien dans votre bouche, Monsieur le Président.

Sur ce point n°41, je ne pourrais pas voter bien évidemment, je serai contre et vous redis que là, vous avez fait une entorse à ce que vous prétendez : le respect des Maires et de leur territoire.

7000 hectares !

J'en viens maintenant aux deux amendements que j'ai déposés. Je répondrai à mon collègue ici pour dire que le SAN était une boutique très particulière puisqu'il avait été créé pour développer un territoire suite à l'implantation d'usines sur Fos et qu'un partage financier avait été fait pour les communes qui composaient à l'époque ce SAN.

Le SAN a construit pendant 40 ans, avec la taxe professionnelle de l'époque de la Ville de Fos-sur-Mer et les taxes des autres villes qui s'ajoutaient (86% pour la

Ville de Fos) l'ensemble des équipements d'une ville nouvelle, que ce soit effectivement les écoles, parfois les mairies et pourtant tout cela est revenu à l'ensemble des communes.

Je vais donner un exemple. Je ne veux pas que le Maire d'Istres s'offusque, c'est simplement un exemple et je suis d'accord avec ce qui a été fait au Bureau. Néanmoins, si on prend le Bureau d'aujourd'hui, dans la Commission urbanisme, le rapport n°12 acte du transfert de propriété à titre gratuit, au profit de la ville d'Istres, du complexe sportif Bardin. Encore une fois, je suis d'accord avec ça, mais vous voyez que là, on touche une particularité. De la même manière, la plaine des sports Davini a été transférée à la ville d'Istres par délibération du Bureau de la Métropole le 9 février 2017. Encore une fois, on est sur quelque chose de particulier qu'il faut prendre en compte.

Sur les deux amendements, je vais aller très vite car je pense que l'ensemble des élus a pu les lire. Je suis assez d'accord avec ce qui a été dit, malheureusement la loi est là et nous oblige à avancer. Et pourtant, ce qui va être écrit va servir de référence et servira de référence à l'avenir.

*Le premier amendement vise à introduire la possibilité, pour les Maires volontaires, d'obtenir l'inscription à l'ordre du jour du Conseil de Métropole du transfert descendant (de la Métropole vers les communes) – j'en reviens à ce que j'ai dit tout à l'heure sur la spécificité du SAN mais demain, l'ensemble des Maires suite à des transferts qui vont s'opérer ces jours-ci pourrait peut-être être enclin à demander l'inscription à l'ordre du jour – d'équipements métropolitains qui sont situés sur le territoire de leur commune, actant ainsi le respect de la volonté des Maires et la souveraineté du Conseil de Métropole, puisque c'est lui qui votera au bout.*

*Ces dispositions, qui ne s'appliqueraient qu'en cas d'une demande expresse des Maires, s'inscrivent pleinement dans les objectifs définis par le Pacte de Gouvernance Financier et Fiscal de la Métropole puisqu'elles permettront d'optimiser l'efficacité de l'action publique tout en respectant les attentes et les besoins exprimés par les communes.*

*En outre, elles actent une position commune émise en Groupe de travail des Maires « Culture » le 13 mars 2017, et en Commission « Finances et Administration Générale », le 23 mars 2017.*

Voilà pour ce qui est de l'amendement n°1.

Pour l'amendement n°2 qui lui s'appliquerait effectivement lorsqu'un équipement se trouve transféré et accepté par le Maire.

*Le présent amendement vise à introduire la possibilité, pour les Maires volontaires, d'assurer la gouvernance des équipements métropolitains situés sur leur commune.*

*Ces dispositions, qui ne s'appliqueraient qu'en cas d'une demande expresse des Maires, s'inscrivent pleinement dans les objectifs définis par le Pacte de Gouvernance Financier et Fiscal de la Métropole, puisqu'elles permettront d'optimiser à nouveau l'efficacité de l'action publique tout en respectant les attentes et les besoins exprimés par les communes.*

*En outre, elles reflètent le positionnement du groupe de travail des Maires du 28 février 2017 relatif aux équipements d'intérêt métropolitain.*

*Par ailleurs, les Maires sont les seuls responsables, sur leur territoire, au titre de leur pouvoir de police générale pour les missions de sécurité publique et de tranquillité publique ; ils sont également responsables, suite à la renonciation du Président de la Métropole à l'exercice des pouvoirs de police spéciale – et on vous en remercie – dans les domaines de la circulation et du stationnement, ainsi que dans celui de la sécurité des bâtiments publics ; il est donc impératif, pour conjuguer sécurité des événements accueillis dans les équipements métropolitains et optimisation du fonctionnement de ces équipements que les Maires soient placés au centre du dispositif via un comité de pilotage.*

*Enfin, certaines manifestations peuvent, sur certains territoires plus que sur d'autres, amener des polémiques ; les Maires doivent donc rester les seuls décisionnaires de l'opportunité des événements se déroulant sur le territoire de leur commune.*

Merci de votre écoute.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je vais donner la parole à M. Bernardini, à M. Alvarez et puis je demanderai l'avis de M. Cristiani sur vos deux amendements. L'un me paraît acceptable, le deuxième, à mon avis, ne l'est pas.

**Monsieur BERNARDINI**.- Monsieur le Président, excusez-moi de prendre la parole mais M. Raimondi prend un peu les gens à partie et surtout il essaie de faire une confusion pour montrer que généralement il est mis à l'index. J'interviendrai sur les deux à la fois.

Premièrement sur la façon de déterminer que sa position en tant que Maire de Fos est un peu bafouée, d'abord, il faudrait répéter à M. le Maire de Fos-sur-Mer que ce n'est jamais le Maire de Fos-sur-Mer qui a été membre du Conseil de Surveillance mais le Président du Conseil de Territoire.

**Monsieur RAIMONDI**.- C'est faux !

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Pour une fois, ce n'est pas un débat marseillo-marseillais. Alors, écoutons tranquillement.

*(Applaudissements)*

**Monsieur BERNARDINI**.- A ce titre-là, puisqu'il y avait effectivement deux propositions, une émanant du Maire de Fos-sur-Mer, une autre émanant du Maire de Port-Saint-Louis, j'ai décidé de laisser ma place à M. le Maire de Port Saint Louis.

Je suis Maire mais aussi un peu aménageur car j'ai fait quelques études dans ce domaine. Quand j'entends que le Maire d'une commune même s'il est fortement intéressé par ce qui se passe chez lui en tant que Maire est aménageur dans une zone industrielle au titre du Port comme son importance le définit, je crois que c'est un pied de nez à la vérité. Le Maire de Marseille est sans doute intéressé par ce qui se passe à l'intérieur du port, mais je ne crois pas qu'on lui demande son avis sur ce qu'il va s'y construire.

La notion d'aménagement au sens de dire : *je crée un quartier, je fais une école*, n'a pas de raison d'être dans le sujet qui aujourd'hui nous rassemble ou nous désunit.

Deuxièmement, Monsieur le Maire, si j'ai choisi M. Alvarez pour me représenter, pardonnez-moi mais je dois le dire officiellement, c'est parce que le monde industriel aujourd'hui, comme il a envie de travailler dans cet état d'esprit, préfère quand même avoir quelqu'un qui a un esprit ouvert que quelqu'un qui a un esprit un peu plus réducteur.

*(Exclamations)*

C'est à ce titre-là et je ne peux que me féliciter des retours des grandes entreprises de Fos sur Mer qui me disent effectivement que c'est un excellent choix.

En ce qui concerne l'espèce de distinction que l'on fait sur les aspects géopolitiques ou géo-administratifs à travers les équipements sportifs, curieusement, on choisit la ville d'Istres mais on aurait pu en choisir plein d'autres car chacune fait à peu près la même chose. Sauf que, pardonnez-moi, je ne fais pas un crime de lèse-majesté, après le stade Vélodrome, il y a le Stade Parsemain. Il faut un peu parler de la vérité et de ce qui nous oppose.

Le stade Parsemain est le deuxième stade du département et même de la Région. A ce titre, il est agréé par les instances européennes. Des manifestations d'envergure s'y déroulent. Il paraît à tout le monde bien fondé, enfin pour tous ceux qui pratiquent le sport à un certain niveau, qu'il revienne à la Métropole.

Voilà simplement ce qui nous oppose. Je pense que le bon sens, la cohérence, le rayonnement et la réalité des choses font la différence. Merci.

**Monsieur ALVAREZ.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, en effet, c'est bien le Maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône, Martial Alvarez qui est désigné pour représenter l'institution auprès du Conseil de Surveillance. Je voudrais rappeler tout de même qu'il ne faudrait pas croire que la ville de Fos et son Maire sont exclus de cette institution. Je vous rappelle, pour mémoire, que lors du précédent Conseil métropolitain quand il s'est agi des désignations, M. René Raimondi a été désigné pour représenter notre institution au sein du Conseil de Développement, que lors du changement de l'institution et de la transformation du mode de gouvernance, la ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône ne siégeait plus dans le Conseil d'administration mais dans le Conseil de Développement. Comme toutes les villes et la Ville de Fos a son siège.

Je précise aussi que je n'aime pas trop ce débat car j'ai beaucoup d'affection pour le Maire de Fos, pour la Ville de Fos et pour l'ensemble des habitants de ce Territoire. Et quoi qu'il en soit, je représenterai, dans le cadre de ce mandat et de ces désignations, l'ensemble des habitants du Territoire et surtout ceux de Fos pour lesquels j'ai une affection particulière.

*(Applaudissements)*

**Monsieur RAIMONDI.**- Je serai rapide mais je voudrais simplement rappeler les faits. J'ai été Président du SAN de 2012 à 2015 et représentant au Conseil de Surveillance. La date m'échappe mais j'ai siégé environ 12 ans. Effectivement, j'ai dû

siéger à partir de 2004 au Conseil de Surveillance donc il est faux de dire que seuls les Présidents ont siégé. Mais puisqu'on en est là, je vais finalement être candidat à ce poste, puisqu'on m'agresse !

(Exclamations)

Ah si ! Ne me dites pas le contraire, j'ai été agressé.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Si vous saviez ce que j'ai supporté moi !

**Monsieur RAIMONDI**.- Je sais. Je voudrais rappeler rapidement à M Bernardini qu'il ne connaît pas tous les directeurs de cette zone industrielle de Fos, alors que moi personnellement oui et que s'il veut que demain, je lui amène un comité de soutien des directeurs d'usine à René Raimondi, il serait étonné d'en voir la liste qui est d'une certaine longueur.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Monsieur le Maire de Fos, mes chers collègues, je voudrais l'avis du Président Cristiani. Sur votre amendement n°1, je suis assez favorable à ce qu'on puisse le soumettre au vote d'une manière positive à mon avis. C'est vous qui décidez. Sur le deuxième amendement, non.

Sur le reste, Monsieur Raimondi, ne nous faites pas entrer dans une discussion qui devrait avoir lieu au Conseil de Territoire. Si une majorité au Conseil de Territoire s'est orientée vers un autre Maire que vous-même, ce n'est pas une hostilité...

**Monsieur RAIMONDI**.- Il n'y a pas eu de vote.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Ne me dites pas : *il faut respecter ce que disent les Conseils de Territoire* et en même temps : *il faut que vous arbitriez*. Si je dois arbitrer, j'arbitre ou plus exactement, c'est le Conseil de la Métropole qui arbitre mais essayons d'abord de progresser.

Le Maire de Fos compte, on le prend en compte. Là où vous pourriez me faire un reproche, c'est que je ne suis pas parvenu à obtenir du Gouvernement qu'il y ait plusieurs représentants de la Métropole au Port Autonome de Marseille. D'ailleurs le Port n'est autonome de rien du tout ! Vous le savez ! Il est sous le contrôle de l'Etat.

Dans un autre domaine, pour Marseille, je n'obtiens jamais ce que je demande au Port. Je me suis battu pour obtenir deux représentants, je n'y suis pas arrivé, il n'y en a qu'un. Nous le choisissons le plus proche du port ouest de Marseille, du Grand Port. J'ai compris qu'il y avait une volonté du Conseil de Territoire de s'orienter vers le Maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône, je vous demanderai plutôt d'accepter cela.

Monsieur Cristiani, pouvez-vous nous parler de l'amendement n°1 de M. Raimondi.

**Monsieur CRISTIANI**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je sais que le délai est très court mais c'est un délai imposé par une loi qui a été votée également à la va-vite. Je suis à l'aise là-dessus. Par contre, il s'agit aujourd'hui de voter une délibération cadre, une délibération générale, ce n'est pas dans le détail, dans un mois en revanche, ça le sera. Et ici, ce que je propose de façon très claire, c'est que

les Maires n'hésitent surtout pas dès demain lorsqu'ils vont être consultés à dire leur volonté.

En ce qui concerne les amendements présentés par M. Raimondi, Monsieur le Président vous dites vous-même que le premier amendement est acceptable. Evidemment qu'il l'est.

En ce qui concerne le second, je ne pense pas que mettre un droit de véto dans un amendement soit de la bonne construction. Un droit de véto de qui que ce soit n'est pas une bonne construction.

Je proposerai pour le second amendement de voir cela tranquillement dans le mois qui nous est consacré pour déterminer s'il est possible. Car le fond de l'amendement n°2 est intéressant sur le plan gestion. Je ne connais aucun Maire ici présent qui n'ait pas besoin de participer à la cogestion d'un équipement qui est d'intérêt métropolitain. C'est une évidence pour tous les Maires. Sur sa commune, un Maire veut participer à la cogestion de l'équipement métropolitain.

Le second amendement a ce fond-là et je pense qu'il est très respectable mais sans droit de véto. Voilà mon point de vue, Monsieur le Président, mes chers collègues.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Il faut que nous avancions mes chers collègues.

Je dis également à M. Gagnon que nous avons beaucoup de choses à voir, ce qui va aller à la Métropole ou ce qui va rester à la commune. Tous les avis sont partagés. Vous avez pris deux exemples : les piscines et la lecture publique (les médiathèques etc.).

Nous voulons avancer. Nous ne pouvons pas attendre. Nous pourrions toujours dire : *on va attendre de savoir qui sera le Ministre des Sports ou qui sera le Ministre de la Culture...* Pour tout vous dire, ce n'est pas un problème. Il y aura bien un Ministre des Sports. Néanmoins, nous allons avancer, nous ne pouvons pas attendre en stand-by la volonté des hommes politiques de Paris ou celle de ceux qui seront désignés. Nous essayons de voir ce qui est possible, ce que vous souhaitez, si vous souhaitez garder les piscines ou si vous souhaitez les transférer à la Métropole. Nous sommes en train de regarder cela. C'est le premier sujet.

Le deuxième sujet, c'est la lecture publique. Ce n'est pas vous qui me direz le contraire. La plupart des gosses ne savent ni lire ni écrire ! Même quand ils arrivent en 6<sup>ème</sup> ! Par conséquent si nous pouvons faire des efforts dans ce domaine-là, faisons-le aussi. Essayons de faire progresser les choses. C'est bien cela l'idée.

Je vais mettre aux voix l'amendement n°1 de M. Raimondi, si vous le souhaitez pour qu'on avance un peu.

Je mets aux voix l'amendement n°1 de M. Raimondi. Je crois qu'il y a un accord général pour l'adopter.

Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

**L'amendement n°1 est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Votre amendement est adopté.

S'agissant de l'amendement n°2, le veto ne me plait pas. Mme Vêto avait promis qu'on allait nourrir tout Paris. Cela ne me plait pas ce terme de veto. La discussion est encore ouverte, alors essayons de faire progresser les choses sans être obligé de nous mettre dans le carcan d'un amendement restrictif et essayons de poursuivre la discussion. Par conséquent, je vous demande Monsieur Raimondi de retirer l'amendement n°2.

**Monsieur RAIMONDI**.- Non, je peux retirer le veto. Je demande le vote sans le mot « veto ».

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Non, nous ne pouvons pas, il faut que nous avancions.

Je mets aux voix l'amendement n°2, mais vous savez très bien que personnellement je ne le souhaite pas.

Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Vote pour du Groupe d'Intérêt Communal

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

**L'amendement n°2 est rejeté à la majorité des membres du Conseil.**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Votre amendement est rejeté.

Je mets aux voix maintenant le rapport n°42.

M. Fabre-Aubrespy demande la parole. J'espère que vous n'avez pas une piscine à rendre métropolitaine...

**Monsieur FABRE-AUBRESPY**.- Je l'ai déjà reprise, rassurez-vous. Mais un peu dans cet esprit, je ferai juste deux remarques qui ne sont pas mentionnées dans le rapport, mais qui sont importantes, me semble-t-il.

Il est dit quelque part que lorsqu'une compétence est assujettie dans un Territoire à l'intérêt communautaire, il n'y a pas à se prononcer sur l'intérêt métropolitain, c'est parfaitement exact. En revanche, quand l'un des Territoires s'est manifesté pour l'intérêt communautaire d'un équipement et que la loi prévoit que la compétence métropolitaine est sujette à l'intérêt métropolitain, je voudrais qu'on écrive très clairement qu'il n'y a pas de préjugé. L'intérêt communautaire ne préjuge pas de l'intérêt métropolitain.



Deuxième remarque à propos de l'aménagement, les opérations d'aménagement sont évidemment d'intérêt métropolitain à condition qu'elles soient publiques. Si elles sont privées, faites avec des opérateurs privés, il n'y a pas à les considérer comme d'intérêt métropolitain.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Monsieur Fabre-Aubrespy, je crois que vous avez bien précisé les choses. Il n'y a pas d'opposition avec l'état d'esprit que nous avons. Vous voyez que de temps à autre, nous pouvons arriver à nous mettre d'accord tous les deux.

Il vaut mieux ne pas appartenir au même parti vous savez, ce n'est pas à la mode...

Je mets aux voix le rapport. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de H. Cambessédès, G. Charroux, P. Fernandez-Pedinielli, M. Illac, E. Isodore, A. Jullien, R. Mei, Y. Mesnard, P. Mingaud, A. Molino, C. Pellicani, M. Poggiale, G. Rosso, F. Salazar-Martin

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani, J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier, G. Maury

**43. FAG 043-30/03/17 CM - Approbation d'une convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les Quartiers Politique de la Ville du Conseil de territoire Marseille Provence**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani, J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier, G. Maury

**ECONOMIE, NOUVELLES TECHNOLOGIES, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Pour la Commission Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement Supérieur, je laisse la parole à Mme Martine Vassal.

**44. ECO 001-30/03/17 CM - Approbation de l'Agenda du Développement Economique Métropolitain**

**Madame VASSAL.**- Merci Monsieur le Président. Avant de vous présenter l'Agenda du Développement Economique Métropolitain, je tenais tout d'abord à remercier les élus qui, avec moi, ont contribué à élaborer ce moment stratégique dans la vie de notre Métropole.

Ce sont tout d'abord les élus qui ont été mobilisés au regard de leur délégation : Gérard Gazay au titre du développement des entreprises et des zones d'activités, du commerce et de l'artisanat, Richard Mallié, au titre des relations internationales et européennes...

Je vais attendre que nos collègues s'installent...

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Cela me rappelle Gaston Defferre qui voyait passer Mlle Rapuzzi et qui lui disait : *restez là*.

Ceci dit, Mlle Rapuzzi aura bientôt 107 ans, ce sera prochainement son anniversaire. Nous ne manquerons pas de lui souhaiter.

**Madame VASSAL**.- Nous ne l'oublions jamais et nous lui envoyons systématiquement un beau bouquet de fleurs.

Concernant l'Agenda du Développement Economique, je remerciais donc de M. Gérard Gazay au titre des entreprises, M. Richard Mallié, au titre des relations internationales et européennes, M. Gérard Bramoullé, au titre du numérique et de l'innovation, Mme Danielle Milon, au titre du tourisme, M. Michel Roux, au titre du Projet métropolitain, M. Jean-Pierre Serrus au titre de la mobilité, M. Henri Pons au titre de l'aménagement du territoire, M. Martial Alvarez au titre de l'emploi et de l'insertion, ainsi que de l'économie solidaire, Mme Béatrice Aliphath, au titre de l'industrie, Mme Danielle Garcia, au titre de l'agriculture, M. Daniel Gagnon au titre de la culture, M. Éric Le Dissès, au titre du sport et j'aurai une petite pensée pour M. Roger Pellenc qui aurait aimé être là aujourd'hui mais qui a un petit problème de talon d'Achille et qui nous a apporté également toute son expertise.

Mais ce sont aussi les élus au titre de leur responsabilité territoriale que je souhaite remercier ainsi que les Présidents de Territoire qui ont également fortement participé à cet Agenda : M. Guy Teissier, M. Nicolas Isnard, Mme Sylvia Barthélémy, Mme Maryse Joissains et M. Gaby Charroux qui ont été proactifs sur cet Agenda.

Merci également à la Commission Développement Economique et son Président Didier Parakian qui ont aussi contribué à cette élaboration en apportant aussi leur pierre à l'édifice.

La présentation de cet Agenda du Développement Economique est un tournant important dans la construction de notre Métropole. Avec la mobilité, les transports, la question du développement économique constitue effectivement le deuxième grand sujet qui a justifié la mise en place de notre nouvelle institution. Cette étape était attendue depuis longtemps, notamment par le monde économique.

Cet Agenda du Développement Economique est aussi le fruit collaboratif qui a d'abord débuté par une phase de diagnostic, au travers d'ateliers, de réunions, des débats réunissant des élus mais aussi des entreprises, des représentants mais aussi des experts, des universitaires, des consultants. Cette grande concentration a permis un premier constat. Nous sommes tous d'accord sur le diagnostic et sur les priorités qui en découlent.

Avant de vous présenter les principaux axes de travail, je voudrais insister sur deux points. Le premier c'est une conviction. Notre territoire a tous les atouts

nécessaires pour légitimement revendiquer une ambition internationale. Nos domaines d'excellence, notre géographie, nos talents, nos entreprises, qui sont souvent des pépites, nos grands projets, sont autant de facteurs de réussite que nous devons remettre en adéquation avec l'accélération de notre développement.

Le second point de vigilance sur lequel je veux attirer votre attention, c'est encore plus de 12% de taux de chômage et notre première priorité doit être celle de l'emploi. Tous nos objectifs doivent être orientés de manière à diminuer ce chômage encore trop élevé qui caractérise notre territoire.

Partant de cette ambition et de cette priorité, l'Agenda du Développement Economique aujourd'hui présenté propose de répondre à un double enjeu.

Le premier enjeu est de renforcer la colonne vertébrale de notre tissu économique. Nous manquons d'emplois métropolitains supérieurs, de sièges sociaux, d'entreprises de taille intermédiaire, de centres de décision à vocation internationale. Au-delà de ces quelques exemples, nous savons que nous disposons d'un vrai potentiel de développement dans les secteurs à haute valeur ajoutée, qu'il s'agisse du numérique, de l'aéronautique et encore des sciences du vivant.

Les actions que nous allons engager dans ces domaines d'activités vont nous permettre de consolider notre tissu économique et de conforter notre Métropole comme un territoire d'innovation capable de produire à la fois des solutions pour faire face à la transition climatique ou énergétique. De cette manière, nous investissons pour l'avenir, nous investissons pour nos enfants et c'est un autre engagement pour le moyen et le long terme.

N'oublions pas pour autant le deuxième enjeu qui est au moins aussi important que le premier, c'est créer des emplois pour tous nos habitants et ceci à très court terme. Certes, le développement de l'aéronautique produira des opportunités professionnelles pour les élèves de nos écoles d'ingénieurs, mais nous ne négligeons pas l'autre réalité de notre territoire. Le niveau de formation et de qualification moyen des habitants de cette Métropole est globalement très insuffisant pour focaliser toute notre énergie aujourd'hui vers le high tech.

Nous devons aussi accompagner le développement du tourisme, de la restauration, de la logistique ou encore des services à la personne pour répondre à la demande des demandeurs d'emploi aujourd'hui.

La formation doit devenir une de nos priorités à part entière et nous ne pouvons pas attendre sans rien faire que d'autres acteurs publics, dont c'est la responsabilité, se saisissent du sujet. C'est pour nous une urgence, c'est notre devoir et ceci à court terme.

Nous avons défini, vous avez dû le constater à la lecture du rapport, six orientations stratégiques particulières qui constituent la trame de cette stratégie. Elles sont complémentaires et doivent aussi être mise en œuvre en même temps.

Nous voulons construire une Métropole compétitive, une Métropole attractive et ouverte au monde, une Métropole facilitant la vie des entreprises, une Métropole qui soit à la fois entrepreneuriale et innovante, mais aussi une Métropole de proximité pour que chacun puisse bien se l'approprier et une Métropole partenariale.

Le développement économique ne peut produire un résultat tangible que si nous attaquons simultanément toutes ces priorités en même temps. C'est bien tout un système que nous devons consolider à la nouvelle échelle métropolitaine. Une stratégie n'a de sens que s'il y a un plan d'action et que si ces plans d'action sont concentrés pour atteindre des objectifs. Cet Agenda du Développement Economique entre pleinement dans cette logique. Il est focalisé sur la production de résultats qui soient à la fois tangibles et rapides.

Juste quelques exemples :

- Des résultats en termes de capacité de développement des entreprises, nous prévoyons d'ici 2021, 400 hectares de foncier productif, 200 000 m<sup>2</sup> de bureaux commercialisés chaque année à moyen terme, 100% des entreprises doivent aussi avoir accès au très haut débit.

- Les résultats sur le champ de l'attractivité se mesureront aussi grâce à l'implantation d'entreprises chaque année. Nous sommes aujourd'hui à peu près à 60 projets par an, concrétisés chaque année, et nous souhaitons passer à 80.

- Les résultats attendus dans le domaine de l'innovation s'apprécient au nombre de start-ups qui vont être accompagnées et nous visons chaque année une centaine de start-ups en nouvelle installation.

- Les résultats en matière de tourisme se mesureront aussi avec le nombre de touristes et de croisiéristes. Nous espérons pouvoir le monter à deux millions, ce qui nous semble tout à fait accessible.

Nous ne gagnerons cette bataille fondamentale qu'à une seule condition, c'est que tout notre territoire soit à la fois unique et rassembleur. C'est le « jouer collectif » qui nous permettra de créer les conditions les plus favorables pour créer des emplois et favoriser la croissance économique de cette Métropole.

Nous avons ici de très beaux projets qui voient le jour et qui sont de véritables révolutions pour notre Métropole. Je pense évidemment au Village des Marques qui va ouvrir le 13 avril projet à Miramas, au pôle nautique qui est en train de se construire entre Port Saint Louis et La Ciotat, à la deuxième phase d'Euroméditerranée mais aussi à la French Tech d'Aix qui se développe.

Ma volonté, c'est de voir concrètement avec chacun de vous, avec chacun des Maires, avec chacun des élus comment cet Agenda métropolitain peut se décliner sur chacun de vos Territoires. Nous avons par exemple un formidable enjeu à Marseille autour de la Vallée de l'Huveaune et dans toute la vallée qui remonte sur l'Est de cette Métropole. Ce sera peut-être, pourquoi pas, l'Euroméditerranée de demain.

Nous avons également réussi dans nos relations avec la Région puisque c'est le chef de file au niveau économique, à intégrer dans sa totalité cet Agenda puisqu'il a été voté la semaine dernière dans le cadre du SRDEII. Je tiens à remercier l'ensemble des Conseillers régionaux qui sont ici mais aussi le Président Estrosi en premier lieu et M. Renaud Muselier qui nous ont permis de d'intégrer cet Agenda métropolitain dans l'Agenda de développement de la Région.

N'oublions pas, et je sais que M. le Président vous y êtes sensible, je le suis moi-même de par mon autre casquette, les 29 Territoires qui sont hors Métropole et

avec lesquels nous devons beaucoup travailler. Nous avons d'ailleurs commencé à travailler sur le MIN de Chateaufort qui sera un pôle attractif très important.

Je pense qu'aujourd'hui plus que jamais, nous avons le devoir de travailler tous ensemble au-delà de tous les clivages partisans et politiques que nous pourrions avoir, pour réussir cet Agenda métropolitain, pour réussir la construction de cette Métropole. Je pense que le climat politique actuel le démontre ; nos populations ont besoin d'avoir des élus, non seulement crédibles mais qui améliorent leur quotidien. Si nous sommes ensemble avec cette vision, si malgré vents et marées, nous continuons à tenir demain fortement nos mandats politiques parce que nous avons des valeurs et des convictions, c'est justement parce que nous voulons faire avancer les choses, nous voulons améliorer le quotidien de nos habitants et nous voulons aussi protéger notre territoire.

Merci à tous ceux qui ont participé à cet Agenda. Il est et il sera évolutif bien entendu. Nous ne manquerons pas d'avoir régulièrement une clause de revoyure sur cet Agenda car l'économie avance très vite et nous aussi.

Nous devons être à la hauteur des défis qui sont les nôtres et je suis sûr que l'ensemble des élus qui sont ici sont des élus responsables et que nous irons tous ensemble en avant.

Merci.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Mille mercis à Mme Vassal.

Mme Vassal a évoqué tout à l'heure les 29 communes que dieu merci le Gouvernement n'avait pas voulu inclure dans la Métropole. 92 sur 119, c'était déjà beaucoup, nous l'avons dit et répété.

S'agissant de ces 29 communes, je dis merci à Mme la Présidente du Conseil départemental qui suit attentivement le développement de ces communes et les aide, comme elle aide également toutes les autres communes représentées ici.

**Monsieur VIGOUROUX**.- Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente à l'économie, Mesdames, Messieurs les élus, mes chers collègues, il y a des moments plus importants dans la Métropole et celui-ci est d'importance. Quand on construit un bâtiment, les premières pierres et les fondations sont grandes mais la clé de voûte l'est encore plus pour tenir l'édifice.

Monsieur le Président, Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir entendu vos propos et je souhaite commencer par remercier l'ensemble des contributeurs de l'Agenda du développement économique de notre Métropole, les élus comme l'ensemble des Directeurs et des services.

Nous le disons, je le dis, c'est un document de travail complet. Il prend en compte les grandes études que nous avons pu porter, les uns et les autres depuis de nombreuses années, ainsi que le travail de l'ensemble des élus sur leur territoire. Il écrit l'histoire et pose les bases économiques de notre jeune et ambitieuse Métropole.

Ces ambitions, nous les avons défendues, de façon différente mais dans un seul et même objectif : être une Métropole de projets, une Métropole « audacieuse » dont l'attractivité dépasse et dépassera largement les frontières de nos Territoires, de l'Hexagone, de l'Europe.

Aix-Marseille-Provence est effectivement un territoire de projets, un territoire d'innovations, un territoire naturellement tourné vers la Méditerranée ; un territoire aux multiples atouts humains et patrimoniaux mais un territoire polymorphe qui nous impose, face aux concurrences multiples, de structurer notre offre en matière d'aides aux entreprises et de soutien à l'innovation, en matière d'offre de formations et de transports, comme vous l'avez justement dit.

Ce document précise les objectifs de travail et les modalités d'intervention de la Métropole sur les grands axes de développement en faveur des entreprises, des créateurs de richesses et de l'ensemble des partenaires du développement économique.

Et dans cette méthodologie, il ne faut pas oublier le rôle et la place privilégiée des communes dans le développement afin de créer les ponts nécessaires pour la transmission efficace de l'information. Les données en matière de foncier ou encore d'initiative citoyenne et de projets innovants sont portées en premier lieu à la connaissance des Maires et des communes.

Elles sont les premiers observatoires des nouveaux usages et des nouveaux modes de consommation qui se développent.

Comme il est justement indiqué dans l'Agenda, plus de 43,3% des emplois de la Métropole font partie de l'économie présenteielle. Près de la moitié des emplois se trouve de fait, dans les collectivités locales, la santé et le commerce de détail.

Le centre-ville des communes constitue un des premiers liens directs avec l'économie. Nous pourrions viser la spécialisation thématique de ceux-ci comme beaucoup de villes de la Métropole l'ont déjà fait, au regard du tourisme (2<sup>ème</sup> pilier de développement) et pour consolider la vitalité et l'attractivité de nos communes et de la Métropole.

La relation commune/Métropole dans la construction de la stratégie est alors essentielle. Ces échanges doivent être réciproques, « irriguer la tête et alimenter le corps », pour œuvrer efficacement à notre construction globale comme à notre action territoriale.

Mes chers collègues, la commune est une bonne échelle pour la création de projets innovants, l'économie sociale et solidaire, les projets d'économie circulaire et la concertation de manière générale. C'est le maillon indispensable de la relation directe avec les citoyens qui doivent eux aussi s'approprier et porter le projet métropolitain car ils sont également parties prenantes du monde économique à tous les niveaux.

Le travail de professionnalisation et d'ingénierie envisagé pour les zones d'activités pourrait également s'étendre aux centres villes en relation avec les municipalités et les chambres consulaires.

Un autre thème semble devoir être approfondi, à notre sens, celui de la formation tout au long de la vie.

Bien qu'il soit fait référence au Conseil régional, compétent en la matière, le sujet de la qualification des populations paraît particulièrement important pour soutenir le chemin de développement économique tracé.

L'Agenda met l'accent sur l'excellence de notre enseignement supérieur et à l'opposé sur les besoins d'accès à la formation et à l'emploi des personnes les plus en difficultés ; mais la professionnalisation et l'élévation des niveaux de qualification tout au long des carrières des employés de notre bassin économique n'est qu'effleurée.

Au regard des évolutions technologiques et des marchés internationaux qui touchent l'énergie, l'aéronautique, la pétrochimie, la microélectronique et la sidérurgie ou le développement du numérique pour ne citer qu'eux, nous devons veiller à l'évolution des métiers qui entraîneront des besoins nouveaux, élevés, en matière de formation. L'adaptation aux emplois, aux qualifications et aux métiers de demain doit être largement anticipée. La Métropole doit être le relais attentif et pertinent en concertation avec les filières, les entreprises, les communes et les citoyens pour faire remonter les besoins auprès des prescripteurs et en particulier, de la Région.

Pour conclure, je crois aussi, Monsieur le Président, mesdames et messieurs, que le rôle du GPMM en tant que port aménageur et partenaire économique doit être renforcé.

Beaucoup d'emprises foncières sont encore disponibles pour créer d'autres projets semblables à PIICTO et innover sur l'économie circulaire. La valorisation et la collecte des déchets, qui n'ont pas été citées et auxquelles je crois personnellement beaucoup, pourraient être un axe de développement. C'est un enjeu de demain tant environnemental qu'économique. D'autres filières majeures comme la logistique, le secteur maritime ou encore l'activité des croisiéristes en pleine expansion sont des secteurs moteurs pour notre Métropole et directement pour le Port.

Il est également indispensable, je le crois vraiment, de soutenir le report modal et d'amplifier l'utilisation du fret pour désengorger nos routes, améliorer la qualité de vie et optimiser l'attractivité du port qui doit s'imposer comme le port de la Méditerranée, ouverte sur l'Europe.

Pour conclure ce propos, c'est une invitation à chacun des Conseillers ici présents à poursuivre la méthode de construction collective, faire que l'Agenda du Développement Economique présenté aujourd'hui remplisse sa fonction de tracer les grandes lignes de la Métropole de projet et soit un outil performant.

Ne nous enfermons pas dans un espace rigide. Préservons la richesse de notre diversité, celle de nos communes, de nos territoires et de nos rythmes. La souplesse, l'analyse partagée et l'adaptation continue sont indispensables si nous souhaitons conserver l'objectif principal : construire une vision et proposer un avenir ambitieux à nos concitoyens.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**Monsieur POGGIALE.**- Monsieur le Président, chers collègues, en présentant cette délibération aujourd'hui sur l'Agenda du développement économique, et je partage le point de vue de mon collègue Vigouroux, c'est un moment important de notre Assemblée qui va contribuer à définir une grande partie de notre avenir. Mais n'est-il déjà pas un peu tard pour solliciter notre avis alors que vous avez déjà pratiquement tout dit avec Martine Vassal dans une conférence de presse il y a quelques temps et en dehors du débat qui doit être le nôtre aujourd'hui dans cette Assemblée. Les 240 Conseillers métropolitains que nous sommes ne sont pas à sous-estimer si l'on veut construire de façon rassemblée, autant faire les choses ensemble et je ne crois pas être le seul à ne pas partager cette manière de travailler et de décider.

Je crois qu'en évitant les débats contradictoires, dans le seul but d'afficher un illusoire consensus, on ne fait qu'affaiblir la crédibilité des projets métropolitains. Quelle que soit la qualité du travail réalisé. Et c'est le cas, en l'occurrence.

C'est regrettable, car il y aurait des choses à dire sur ce document, au-delà de l'appellation d'Agenda qui pose interrogation ; car en est-il vraiment un ?

Si par certains aspects, il s'appuie sur un diagnostic des faiblesses et des potentialités plutôt intéressant, s'il reprend à son compte les actions engagées ou à venir des six Territoires, plus généralement, c'est dans la philosophie des réponses qu'il y a, selon moi, problème.

D'abord la question cruciale de l'emploi, qui est pourtant présentée comme la finalité première de cet Agenda.

On dit qu'il manque 60 000 emplois pour rattraper le niveau moyen des autres Métropoles comme Lyon, Lille ou Nantes. On dit aussi qu'il s'agit –je cite – « *de créer en urgence des emplois pour tous les niveaux de qualification, en phase avec la réalité socio-économique du territoire* ».

Ce n'est pas la première fois que ce double constat est mis en avant.

Sauf, qu'à part une possibilité évoquée de 20 000 créations dans les six filières dites en expansion, rien de concret, chiffré et daté sur les 40 000 autres emplois nécessaires à créer.

Sans doute espère-t-on un effet de ruissellement entre entrepreneuriat, richesses et retombées sociales et emplois. C'est un modèle de développement économique défendu depuis plusieurs décennies. Le problème est qu'il n'est pas opérant, sinon avec l'accumulation grandissante de la richesse à un pôle très restreint de la société depuis 30 ans, y compris sur notre territoire métropolitain.

Si la recette avait marché, on devrait avoir résolu l'essentiel de la pauvreté, de précarité et du chômage mais dans les faits, c'est le contraire.

C'est ce que dit le diagnostic de l'OCDE, en partie repris dans ce document : on est devant un accroissement important des inégalités.

Malgré ce constat, l'entrepreneuriat, du plus grand au très petit, est l'alpha et l'oméga de ce projet métropolitain de développement économique.

Tout doit lui être dédié. Et par entreprise, précisons-le, le document entend



entrepreneurs, pas obligatoirement collectif de travailleurs. C'est pourtant le collectif qui génère de l'innovation, de la compétence, de la production, de la commercialisation.

Le monde économique, les forces vives, sont notablement plus divers que celui de la seule chambre de commerce et de l'industrie. Et pour réussir un nouveau développement, il est nécessaire de chercher l'association de toutes ses composantes, de tous ses acteurs.

Votre vision entrepreneuriale du développement économique, vous amène à quelques contradictions.

Vous considérez, en introduction, les entreprises comme les seules créatrices de richesses, tout en étant obligé de reconnaître d'autres activités également créatrices de richesses et levier privilégié pour créer des emplois nouveaux ; et de citer selon l'INSEE, le secteur public et parapublic, la santé et l'action sociale les services aux ménages, les commerces de proximité.

Cela ne vous empêche pourtant pas de ne rien dire et proposer pour renforcer l'action des services publics, de l'investissement public, en appui d'un nouveau développement économique plus équilibré, plus solidaire territorialement.

Par exemple : comment peut-on parler de la filière santé avec ses 76 000 emplois publics et privés, son deuxième réseau hospitalier de France et ne proposer aucun objectif, aucune action, pour répondre aux urgences en matière d'investissement et d'emplois de l'hôpital public, qui font pourtant l'actualité d'une manière récurrente ?

Autre exemple concernant le Grand Port Maritime dont tout le monde sait pertinemment qu'il souffre d'une très grande faiblesse de l'investissement public pour son développement.

Autre remarque concernant les 150 actions déclinées dans ce document.

Il est frappant de constater qu'elles sont nettement plus étoffées quand il s'agit d'aide à l'entreprise et deviennent par contre carrément transparentes quand il s'agit de certains acteurs économiques.

Je cite : « *pour promouvoir la lutte contre les discriminations à l'emploi* » ou de celle « *pour l'égalité homme-femme dans l'emploi* ». Au-delà de ces deux belles formules, rien n'est proposé.

Enfin une dernière remarque.

Nous habitons un territoire où les enjeux écologiques, climatiques et énergétiques sont essentiels pour garantir l'avenir, le cadre de vie et l'activité économique industrielle maritime et logistique, dans un environnement exceptionnel.

Ce document met en lumière les atouts de notre filière énergie-environnement et veut s'affirmer comme une Métropole de référence pour les énergies renouvelables et l'économie circulaire.

Mais je trouve qu'il est vide d'objectifs et d'actions sur les transitions écologique et énergétique des activités, des habitats, des déplacements qui font l'économie dite présente. Elles sont pourtant des gisements immédiats et durables de développement économique et d'emploi.

Monsieur le Président, à partir de ces quelques remarques sur la manière de travailler et sur le fond de ce projet, il est difficile d'emboîter le pas d'une stratégie qui ne recherche pas la réduction des inégalités sociales et territoriales – qui sont pourtant le premier handicap de notre Métropole – mais qui cherche d'abord à profiter d'un alignement des planètes institutionnelles et patronales, pour ouvrir des perspectives mondiales de marché aux entreprises et filières du tissu économique métropolitain.

Encore que, les partenaires économiques devraient s'inquiéter d'une vision du développement à l'international de la Métropole focalisée vers les Etats Unis et le Nord-Ouest de l'Europe. Pas sûr qu'ils vivent la même carte des échanges, sans les pays d'Asie, d'Amérique du Sud et même d'Afrique en plein développement économique et vers lequel nous devrions avoir aussi quelques ambitions.

Merci Monsieur le Président.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Madame Vassal, souhaitez-vous répondre ?

Attendez, M. Ravier demande la parole.

*(S'adressant à M. Ravier)* Pourtant, on m'a mis à hauteur pour que je vous voie.

**Monsieur RAVIER.**- Moi, je vous vois. J'ai l'impression que mon intervention était attendue, donc je ne voudrais pas vous décevoir.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- J'accroche ma ceinture.

**Monsieur RAVIER.**- Monsieur le Président, la loi MAPTAM et la loi NOTRe, présentées comme des réformes phare et adoptées à marche forcée avait pour ambition affichée par le Gouvernement de clarifier les compétences des collectivités territoriales de leur groupement, de rendre leur action par conséquent plus efficace et d'en réduire le coût. Tel était en tout cas l'objectif. C'est ainsi qu'en matière de développement économique, la loi NOTRe conforte particulièrement le rôle des Régions. La Région est la collectivité territoriale responsable sur son territoire de la définition des orientations en matière de développement économique. Voilà le postulat qui avait été émis.

Elle a, dans ce cadre, la responsabilité de l'élaboration du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. Parallèlement, en vertu des mêmes lois de Décentralisation, la Métropole exerce de plein droit dans le périmètre métropolitain, un certain nombre de compétences en matière de développement et d'aménagements économiques, création, aménagement et gestion des zones d'activités économiques, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires, actions de développement économique.

L'Agenda du Développement Economique de la Métropole est une annexe du SRDEII adopté par la Région le 17 mars dernier. Les limites du champ de compétence de l'une et de l'autre structure ne sont pas clairement définies et cette situation est bien évidemment une source de confusion, voire d'incohérence et d'inefficacité de l'action en matière de développement économique, soit un résultat exactement contraire ou inverse à celui recherché par le Gouvernement.

Cette remarque n'est pas anecdotique. Il n'est pour s'en persuader que de prendre connaissance du procès-verbal de la Commission Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement Supérieur du 30 janvier dernier au cours de laquelle notre collègue Mme Vassal, venue présenter l'Agenda du Développement Economique, ne cache pas la méfiance qu'elle éprouve à l'égard de la Région qu'elle soupçonne je cite : « de vouloir lui inventer une stratégie différente de la nôtre, et d'essayer de nous piéger sur une date butoir pour la remise de l'Agenda de Développement Economique en vue de son annexion au SRDEII ». Elle envisage même de faire de la formation en lieu et place de la Région dont c'est pourtant une compétence exclusive. Je vous renverrai à la page 17 du procès-verbal.

C'est donc apparemment dans une atmosphère de franche camaraderie que s'est déroulée la concertation avec la Région. La camaraderie qui s'est encore exprimée hier au Conseil de Territoire entre son Président, notre collègue M. Teissier et Mme le Maire du Premier Secteur. Quand je dis Mme le Maire, n'y voyez pas là bien sûr une quelconque allusion à celui qui a été un des premiers à quitter le rafioteur Fillon, même si ceci doit expliquer en partie cela.

*(Brouhaha)*

Heureusement que, comme le remarque le Président, toutes les planètes sont alignées, comment en serait-il autrement ? Ainsi, Mme Vassal prétend qu'il faut chasser en meute, selon son expression, qualifiée de carnassière par la presse, à condition bien sûr qu'elle soit le chef de meute. Ce n'est pas exactement cela que l'on appelle « jouer collectif », comme on nous en rebat les oreilles.

C'est ainsi que les relations avec le Grand Port Maritime, dont dépend pourtant la mise sur le marché de la plupart de l'offre foncière nécessaire pour combler le déficit actuel sont manifestement exécrables.

L'Agenda du Développement Economique soumis au vote de notre Assemblée comporte notamment une compilation d'un certain nombre de rapports commandés soit par la mission interministérielle de préfiguration de la Métropole, soit par la Chambre de Commerce et d'Industrie. Il comprend comme n'importe quel document de programmation un volume d'analyses et diagnostics dont les constats sont incontestables et accablants : taux de chômage élevé, pauvreté, carence de la formation, fragilité sociale, forte disparité socio-économique, infrastructure saturée, transports collectifs insuffisants, offre foncière en direction des entreprises déficitaire, pour ne citer que les plus frappants.

Martine Vassal précise : « Nous avons un territoire qui a trois points de plus de chômage et qui a toujours été à la traîne au niveau national ». Par ailleurs, comme le souligne M. Christian Saint-Etienne, auteur d'un rapport sur le développement de la Métropole marseillaise aixoise, la population est confrontée depuis une vingtaine d'années à l'absence d'investissement stratégique sur ce Territoire.

Quelle ironie que ce soit aujourd'hui les mêmes qui nous présentent ce bilan calamiteux dont ils sont responsables et essaient de nous convaincre que demain, ils feront mieux qu'hier. Nous, en tout cas, nous n'y croyons évidemment pas.

Alors certes, et heureusement, notre territoire dispose de quelques atouts comme sa position géostratégique, son climat, son patrimoine historique et naturel et ses entrepreneurs dynamiques, autant d'éléments dont vous ne pouvez tout de même pas vous attribuer le mérite.

Ce diagnostic incontestable induit évidemment un certain nombre d'objectifs incontournables et que le simple bon sens impose.

Vous prétendez définir une stratégie pour le développement économique de la Métropole à long terme. Or, définir une stratégie consiste à déterminer les objectifs à long terme, adopter les moyens d'action et allouer les moyens nécessaires pour atteindre précisément ces objectifs.

J'ajouterai que la dénomination « Agenda » exige, et là on touche au cœur du *blabla*, qu'un planning au moins prévisionnel de réalisation des objectifs soit établi. Or, rien de tout cela. Pas de priorité. Et bien entendu, aucun des objectifs n'est chiffré et pour cause. Quant aux moyens, le sujet n'est pas abordé, sauf dans la presse où on apprend que certaines dépenses devraient être prises en charge par la Région. En réalité, la Métropole n'a pas plus les moyens pour atteindre les objectifs de cet Agenda que pour réaliser les objectifs prévus à l'Agenda de la Mobilité dont dépend pourtant la réussite du développement économique de notre territoire.

A titre d'exemple, il est intéressant d'apprendre par exemple que le cabinet CNM Partners a chiffré dans son étude du 13 juillet 2015, et à la demande de la CCIM, le coût d'acquisition foncière des terrains nécessaires pour combler le déficit en immobilier d'entreprises dans une fourchette allant de 216 à 320 millions d'euros. Cela peut donner une petite idée de ce que pourrait représenter le coût de réalisation des objectifs listés dans l'Agenda.

Bref et pour conclure, faute de moyens, l'Agenda du Développement Economique, comme l'Agenda de la Mobilité, ce sont 87 pages de vœux pieux auxquels bien sûr nous n'adhérons pas.

Bien entendu, nous nous abstiendrons sur les deux premiers rapports présentés dans cette Commission.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Qui demande encore la parole ?

Madame la Présidente Vassal, j'imagine que vous avez un peu envie de répondre...

**Madame VASSAL**.- Légèrement Monsieur le Président...

Je regrette que M. Ravier s'intéresse aussi peu à l'Agenda mais qu'il s'intéresse à ma propre personne... C'est la première constatation que je fais.

La deuxième, c'est que je constate que le parti communiste – M. Poggiale s'en va mais j'aimerais qu'il attende au moins deux secondes ma réponse – et le Front National, c'est le même combat, c'est la même chose. Pour l'intérêt économique, ils ont très peu de considération. Je pensais que M. Ravier, jusqu'à maintenant, était un peu le Mélenchon du 13/14, mais maintenant, je vois que c'est le Mélenchon de la Métropole !

Que voulez-vous, on ne peut pas se refaire ! On est en campagne électorale. Peut-être que M. Ravier souhaite devenir Président de la République mais ce qui est sûr, c'est que j'appelle de tous mes vœux que jamais en France on ne verra ça. En tout cas, on s'appliquera pour que cela n'arrive jamais, avec l'ensemble de mes collègues.

Monsieur Poggiale, je ne peux pas vous laisser dire que la concertation n'a pas été faite. Cette concertation a été faite largement et j'ai pris du temps dans mon propos liminaire pour remercier l'ensemble des élus qui ont participé à cette concertation au premier rang desquels votre Député, M. Charroux, qui a apporté, avec ses deux Vice-présidents, une large contribution, notamment sur une partie cinématographique que j'ai rajoutée au niveau de l'Agenda. Je pense qu'il n'y a donc aucune commune mesure avec ce que vous venez d'expliquer.

C'est très grave car on essaie de faire quelque chose au niveau de la Métropole. Une chose est certaine, l'ensemble des élus ici, à l'exception peut-être de l'extrême droite, était pour cette Métropole au niveau des transports et de l'économie. Nous avons, en un an, puisque c'était le 17 mars de l'année dernière, réussi à faire ces deux Agendas qui sont réalisables et qui sont véritablement le fer de lance de ce que nous allons proposer pour réussir cette Métropole.

Je pense profondément que si le Gouvernement de la République nous a lancé au départ cette problématique, c'est seulement grâce à la concertation, à l'union que nous avons pu avoir, au travail que nous avons fait ensemble, que nous avons ces résultats qui aujourd'hui donnent les bases à ce travail qui est un point de départ.

Les interventions de mes collègues étaient déjà préparées et écrites, je comprends qu'ils ne les aient pas réadaptées à mon intervention, néanmoins, je voudrais qu'on arrête ces débats de politique politicienne qui n'apportent rien, qui au contraire font monter l'abstention, qui au contraire découragent les gens d'aller voter. Ici, Monsieur le Président, vous avez réussi à créer cette cohésion. Nous allons continuer à aller de l'avant, que cela plaise ou pas. Quel que soit le résultat des prochaines élections, je pense qu'il ne faut pas que nous perdions les objectifs de vue : ne pas stigmatiser, ne pas sortir des propos de leur contexte, ne pas essayer de tirer la totalité de nos institutions et de nos mandats politiques vers le bas.

Pour ma part, j'en appelle à la majorité des élus qui sont ici, qui ont envie qu'on avance, qui ont envie de créer un avenir pour nos enfants car notre carrière, à part pour certains qui sont très jeunes ici, est derrière nous. Si nous travaillons, si nous acceptons de prendre autant d'embruns que ce que nous prenons aujourd'hui dans la vie politique, c'est parce que nous avons des convictions, c'est parce que nous avons des valeurs, c'est parce que nous voulons aller de l'avant, c'est parce que nous voulons laisser un territoire digne de ce nom à nos enfants. En tout cas, c'est la raison qui nous a animés.

Je tiens à nouveau à remercier l'ensemble des élus, des experts et du monde environnant qui a participé à cet Agenda car c'est grâce à cet Agenda et grâce à l'Agenda de la Mobilité que nous réussissons et nous réussissons ensemble avec ceux qui veulent faire avancer vraiment la démocratie.

*(Applaudissements)*

**Monsieur CHARROUX**.- Je vous remercie Monsieur le Président de me donner la parole. Je suis désolé d'intervenir après Mme la Présidente qui porte ce dossier, mais il y a eu quelques mots et dans un souci de construction des choses, je voudrais dire que malgré mes regrets pour le début de l'intervention de Mme la Présidente qui fait un amalgame tactique, je sais bien, mais en même temps blessant, j'ai décidé, parce qu'en effet, j'ai participé à cette construction et que mon Territoire est un territoire éminemment de développement économique, de voter pour ce rapport. Je vous remercie.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci Monsieur Charroux. Je mets aux voix ce rapport le rapport n°44 présenté par Mme Vassal. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani, J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnaïnou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier, G. Maury

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Vous voyez, nous ne Mélenchon pas tout !

*(Rires, applaudissements)*

**45. ECO 002-30/03/17 CM - Approbation du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de H. Cambessédès, G. Charroux, P. Fernandez-Pedinielli, M. Illac, E. Isodore, A. Jullien, R. Mei, Y. Mesnard, P. Mingaud, A. Molino, C. Pellicani, M. Poggiale, G. Rosso, F. Salazar-Martin

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani, J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnaïnou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier, G. Maury

**46. ECO 003-30/03/17 CM - Vente d'un terrain sur le Parc d'Activités de la Crau à Salon de Provence à la société Rampal Latour**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**47. ECO 004-30/03/17 CM - Transfert patrimonial des opérations d'aménagement "Zone d'Activités du Bas Taulet" et "Zone d'Activités des Vignerolles" depuis la commune de Pélissanne vers la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

48. **ECO 005-30/03/17 CM - Zone d'Aménagement Concerté de La Roque d'Anthéron 2 - Approbation du bilan de la concertation**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

49. **ECO 006-30/03/17 CM - Zone d'Aménagement Concerté de La Roque d'Anthéron 2 - Bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact et des pièces requises**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

50. **ECO 007-30/03/17 CM - Zone d'Aménagement Concerté de La Roque d'Anthéron 2 - Approbation du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté et décision de création de la Zone d'Aménagement Concerté**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

51. **ECO 008-30/03/17 CM - Attribution d'une aide financière à la société Sartorius Stedim FMT au titre de son programme de recherche et développement 2016-2018 - Affectation des crédits et approbation de conventions**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury ne prennent pas part au vote.

52. **ECO 009-30/03/17 CM - Technopôle de l'environnement Arbois Méditerranée - Approbation des tarifs 2017 relatifs aux montants des loyers et provisions sur charges, aux participations aux frais de gestion du Forum et aux redevances d'occupation du domaine public**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani, J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier, G. Maury

53. **ECO 010-30/03/17 CM - Approbation de la maîtrise d'ouvrage des opérations Beltram et Cirene sur le Technopôle de l'Arbois - CPER 2015-2020**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani, J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier, G. Maury

54. **ECO 011-30/03/17 CM - Participation de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au programme Actions Innovatrices Urbaines**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani, J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier, G. Maury ne prennent pas part au vote.

55. **ECO 012-30/03/17 CM - Adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à Eurocites et paiement de la cotisation 2017**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani, J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier, G. Maury

56. **ECO 013-30/03/17 CM - Adhésion à l'association Plateforme industrielle et d'innovation de Caban Tonkin (PIICTO) en tant que membre qualifié**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**



Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

**57. ECO 014-30/03/17 CM - Subvention d'équipement - Approbation d'un accord de principe pour un soutien financier de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence en faveur de l'institut Paoli-Calmettes (IPC)**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**TRANSPORTS, DÉPLACEMENTS ET ACCESSIBILITÉ**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je donne la parole à M. Serrus.

**Monsieur SERRUS.**- Monsieur le Président, 17 rapports ont été vus en Commission. Ils ont tous reçu un avis favorable de la Commission à quelques réserves de vote près. Je tiens d'ailleurs à remercier le Président Molino et les membres de cette Commission car c'est une Commission très vivante où nous ne sommes plus dans la définition de l'Agenda mais dans sa réalisation.

Et d'ailleurs, parmi les 17 dossiers, huit montrent que nous sommes vraiment dans la phase de déploiement de cet Agenda.

Le rapport n°58 concerne l'exploitation du réseau sur le Pays de l'Etoile qui sera confié à un groupement réunissant Façonéo et la RTM. Pour le n°59, il s'agit du lancement d'une opération très importante pour le Pays de l'Etoile également qui est le BHNS entre Aubagne et la zone des Paluds. Le n°62 est le prolongement du BHNS actuel de Vitrolles, le n°66 a trait à l'amélioration du dépôt du réseau Ulysse à Martigues. Le n°67 a trait au projet important de BHNS sur le Pays d'Aix et en particulier une opération très innovante de mise en place de bus électriques avec un système de charge électrique par opportunité. Le n°68 concerne des opérations d'études sur l'amélioration du pôle d'échange à Aubagne. Le n°69 est une opération très emblématique de notre Agenda puisque c'est une première évolution de nos tarifs sur Marseille avec la mise en place d'un tarif pour les jeunes boursiers et pour les jeunes en difficulté. Le n°70 est un point important. Je pense également à l'amélioration de notre réseau autoroutier qui est au cœur de la mobilité. Il s'agit de l'échangeur A8/A51 d'Aix en Provence. Voilà donc les principaux dossiers qui avaient retenus les débats de la Commission.

**58. TRA 001-30/03/17 CM - Approbation du principe de confier l'exploitation du réseau de transport les "Lignes de l'Agglo" sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile à la SPL Façonéo, associée à la Régie des Transports Métropolitains**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

L. Talassinos ne prend pas part au vote.

N. Djamaba ne prend pas part au vote.

**59. TRA 002-30/03/17 CM - Création et affectation d'une opération d'investissement pour le projet d'investissement de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**

**Monsieur JULLIEN.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, j'avoue que je ne comprends pas cette délibération aujourd'hui.

En effet, le 26 janvier dernier, lors du comité de pilotage sur le projet Val'tram du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, Monsieur le Vice-président en charge de la mobilité et des transports nous a fait part que le budget d'investissement affecté à sa délégation ne permettait pas la réalisation complète du projet Val'tram d'ici 2020, et qu'il était nécessaire de « phaser » les travaux de cette réalisation.

En effet le projet initial de 90 millions d'euros s'est trouvé porté à 127 millions d'euros à la suite de divers travaux d'infrastructures nouvelles non prévues sur le parcours, mais aussi en centre-ville d'Aubagne.

Monsieur le Vice-président nous a signalé qu'il lui appartenait de répartir équitablement le budget d'investissement sur d'autres projets tout aussi urgents et nécessaires dans l'ensemble du territoire métropolitain.

Ça je le comprends !

En conséquence, il nous a été proposé de valider la réalisation d'une première tranche à l'échéance juin 2020, qui irait d'Aubagne à la gare d'Auriol-Saint Zacharie à Pont de Joux financée dans la limite des crédits disponibles à savoir 97 millions d'euros.

Une seconde tranche serait prévue entre Pont de Joux et La Bouilladisse à une échéance qui reste encore indéterminée à ce jour.

Avec mes collègues du Nord du Territoire nous avons manifesté notre désaccord par rapport à ce phasage dont on a évoqué les conséquences néfastes prévisibles, par la réalisation partielle du projet et la réduction de la fréquence des rames. De fait, cette mise en service restreinte est préjudiciable, au risque de voir la fréquentation de ce moyen de transport rendue inefficace par manque d'attractivité et de fait, sa poursuite remise en cause.

Monsieur le Vice-président et les services se sont voulu rassurants en précisant que l'ensemble des procédures de réalisation (études et marchés) seraient menées sur la totalité du projet, seuls les travaux seraient phasés mais sans interruption.

Nous avons réclamé un PERT de réalisation qui, à ce jour, ne nous a pas encore été communiqué.

Aujourd'hui, nous avons à nous prononcer sur une autorisation de programme et une affectation de crédit concernant la mise en œuvre du BHNS entre Aubagne et la zone des Paluds pour un montant de 23 760 000 euros d'ici 202, répartis de la manière suivante :

Exercice 2017, c'est-à-dire dès aujourd'hui : 681 000 euros,

Exercice 2018 = 1 500 000 euros

Exercice 2019 = 10 910 000 euros

Exercice 2020 = 10 669 000 euros

Ce montant total de plus de 23 millions d'euros est approximativement égal à celui nécessaire à l'achèvement de la ligne du Val'tram jusqu'à La Bouilladisse pour lequel on nous oppose un manque de crédit, malgré les subventions conséquentes déjà obtenues de l'Etat, du Département et de la Région.

Et là, je ne comprends plus !

Certes, ce projet de BHNS est prévu dans l'agenda métropolitain de la mobilité au même titre que notre projet de Val'tram.

Je ne vais pas faire une guerre aubagno-aubagnaise et je salue à ce propos toute l'énergie déployée par notre Présidente de Territoire, Sylvia Barthélémy pour la mise en œuvre de ces deux projets, mais alors que la zone des Paluds est desservie actuellement par une ligne de bus gratuit, la saturation des voies de circulation au Nord du Territoire, (plus de 18 000 véhicules jour sur l'axe principal qui conduit de La Bouilladisse à La Destrousse), le projet VALTRAM pensé depuis 2006 doit rester une priorité et être réalisé dans sa totalité pour être efficace.

De plus, l'aménagement de tout un quartier sur 13 hectares, le quartier de La Chapelle, avec plus de 350 logements et la construction du lycée programmé par la Région, dépend de l'arrivée de ce moyen de transport qui est prévu pour desservir cet espace.

Il n'est pas question de mener une lutte fratricide dans le Territoire et si le projet de BHNS recueille tout notre soutien compte tenu de la complémentarité qu'il constitue avec notre futur réseau de transport en site propre, il ne m'apparaît pas utile de le réaliser dans l'immédiat, à l'échéance 2020, au détriment de la poursuite du projet Val'tram.

Et c'est dans ce sens que j'exprime mes réserves car cette autorisation me fait craindre que les crédits affectés à ce projet viennent supplanter et obérer définitivement la poursuite des travaux du Val'tram, qui eux, sont d'ores et déjà relégués au-delà de 2020, sans plus de précisions.

On peut aussi craindre que cette décision vienne, à juste titre, renforcer la colère de la population qui attend depuis de nombreuses années des solutions aux problèmes de déplacement dans cette partie du Territoire.

En conséquence, pour ma part, à ce jour, en me faisant l'interprète des populations du Nord de notre Territoire et de mes collègues Maires qui ont émis un avis défavorable à cette autorisation de programme jugée trop hâtive, je vous propose,

Monsieur Le Président, de différer cette décision, et puisque le budget serré des transports amène à faire des choix sur l'ensemble du territoire métropolitain, ce que je peux aussi comprendre, pourquoi ne pas prévoir la création de notre BHNS dans une troisième tranche après la réalisation du projet Val'tram dans sa totalité ?

Si cette délibération devait être maintenue, avec mes collègues Maires et les membres de notre groupe, nous ne prendrions pas part au vote.

Je vous remercie de votre attention.

**Monsieur GAZAY**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, j'interviens à deux titres, tout d'abord en tant que Maire d'Aubagne puisque la ville d'Aubagne a été citée, mais également en tant que Vice-président en charge des zones d'activités. Je crois que ce dossier a été très bien mené par le Vice-président Jean-Pierre Serrus. Dans le cadre de l'Agenda Economique, nous avons défini qu'il y avait sur notre Territoire deux besoins : un besoin pour les populations à travers le Val'tram et un besoin pour la zone d'activités des Paluds à travers un BHNS. On doit donc marcher et avancer sur nos deux jambes.

On ne peut pas considérer que la Métropole, et nous étions un certain nombre de Maires à nous y opposer, devait être efficace en termes de mobilité et en termes d'économie pour revenir aujourd'hui sur ces deux thèmes.

J'affirme et je confirme, puisque c'est un débat que nous avons déjà eu au Conseil de Territoire, qu'il y a urgence à faire en sorte que la zone des Paluds qui, je le rappelle, est une zone d'activités importante qui représente 450 hectares sur tout le Pays d'Aubagne, elle fait partie des deux tiers de cette zone et concentre un nombre d'employés très important, dispose d'un BHNS.

Quand on dit que cela va d'Aubagne à la zone des Paluds, en fait, cela va de la gare modale d'Aubagne à la zone des Paluds. La gare d'Aubagne, vous le savez, est sur le trajet Marseille / Toulon et le Val'tram amènera, du Nord du territoire sur la gare d'Aubagne, vos populations qui sont aussi les salariés de ces zones d'activités. Il faut à ce titre qu'ils puissent se déplacer de manière confortable. On a tous identifié que le problème de l'emploi, c'est aussi un problème de déplacement. Comment voulez-vous que les gens se déplacent, aillent travailler sur des lieux où ils mettent des heures et des heures pour s'y rendre ?

Ce que nous faisons au niveau de la Métropole, c'est de faciliter ces déplacements pour faciliter l'emploi. On ne peut tous ici dire que l'emploi ne va pas, qu'il y a 2 ou 3% de chômage en plus que la moyenne nationale qui est déjà catastrophique et d'un autre côté ne pas demander à la Métropole qu'elle mette les moyens pour faciliter les déplacements de nos salariés.

C'est ce que nous faisons et M. le Président, je le dis ici, nous devons marcher sur nos deux jambes. Bien sûr que le Val'tram doit être avancé. Je reconnais que pour le Maire de la Bouilladisse, cela va prendre un peu plus de temps que prévu, mais il me semble que l'engagement du Vice-président Serrus, mais ce n'est pas à moi de le dire, il le dira peut-être dans quelques secondes, est d'engager la totalité du Val'tram de la ville d'Aubagne jusqu'à la Bouilladisse, mais il faut aussi engager en même temps l'autre jambe de la mobilité économique avec ce BHNS.

Voilà ce que je voulais vous dire mes chers collègues, Monsieur le Président.

**Madame BARTHELEMY**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier André Jullien d'avoir souligné combien j'étais aux côtés de tous les Maires concernés par le Val'tram et combien je me battais pour ce projet. Jean-Pierre Serrus le sait, parfois je l'énerve un peu et je le prie de m'en excuser.

Je connais, Monsieur le Président, l'angoisse des Maires qui se sont exprimés au travers de la voix d'André Jullien qui voient ce projet auquel ils tiennent beaucoup et que leurs populations attendent depuis longtemps, être décalé dans le temps, avec des incertitudes qu'on ne peut jamais faire échapper de son esprit alors et surtout qu'il y a aussi un projet de création d'un lycée promis par la Région à la Bouilladisse qui serait conditionné par le Val'tram.

Ce qui est bien clair et André Jullien l'a dit : en aucune façon, c'est ce projet de BHNS qui est contesté, simplement ce rapport tombe à un moment où l'on nous dit qu'il manque plusieurs millions d'euros sur le Val'tram et qu'ils vont être affectés sur le BHNS.

On a eu ce débat au Conseil de Territoire. Ce débat s'est passé, je tiens à vous le dire Monsieur le Président, dans d'excellentes conditions, car j'ai entendu dire qu'il y avait eu le feu au Conseil de Territoire ; c'est complètement faux. Il s'est déroulé dans des conditions respectueuses de tout le monde et de la Métropole en particulier.

Nous avons eu 58 voix. 14 ont voté contre, 10 de l'opposition résiduelle de l'ancienne majorité, 4 Maires sur 12, ceux qui sont concernés par ce retard, ont voté contre pour des raisons qu'ils vous ont expliquées. Ce projet est passé. Pourquoi ? Parce que tout le monde sait que le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a porté deux projets en un qui sont indissociables : le Val'tram et, connecté au Val'tram, le BHNS qui va desservir la zone des Paluds. 12 000 personnes viennent quotidiennement travailler dans cette zone, la zone des Paluds et sa voisine, la zone d'activités de Gémenos.

Cette zone aujourd'hui est totalement hétérogène pour ne pas dire hétéroclite, encombrée par la circulation. Nous avons les camions, les bus, les véhicules des gens qui vont à Auchan. Ce poumon économique de notre Territoire, il faut le désengorger. Sans cela, nous l'abandonnons et il va périlcliter.

J'attire l'attention de tous, et vous avez entendu le communiqué qui a été produit, la Région et la Métropole viennent de mettre sur la table pour l'une 5 millions d'euros pour l'autre deux millions d'euros, pour le développement d'une société magnifique qui est sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, à Aubagne, dans la zone des Paluds, *Sartorius Stedim*. Elle va investir 23 millions d'euros et créer des emplois. Comment fait-on arriver les gens en pleine zone des Paluds s'il n'y a pas ce projet ?

Nous avons voté ce projet. Nous avons voté pour le Val'tram une autorisation de programme. Il s'agit aujourd'hui de voter l'autorisation de programme pour un projet que nous avons nous-mêmes sollicité, voulu, et voté. Par conséquent, il faut que la Métropole vote cette autorisation de programme.

Je sais que grâce à vous, Monsieur le Président, grâce à Jean-Pierre Serrus, un COPIL va se tenir le 6 avril. On va encore en discuter. Vous savez combien je souhaite que ce Val'tram avance et que l'on commence les travaux très vite. Il faut qu'il soit réalisé le plus vite possible. On va faire en sorte, et je vais laisser la parole à Jean-Pierre Serrus pour que cela se fasse dans la continuité et que vous ayez ces garanties auxquelles vous tenez tant.

On comprend humainement votre position mais il faut aussi qu'on avance des deux côtés. Gérard Gazay disait qu'il faut marcher sur ses deux jambes. Oui, il faut qu'on avance sur nos deux jambes.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Monsieur Serrus, complétez pour rassurer M. André Jullien et les Maires. C'est quelque chose sur lequel nous nous sommes engagés. Nous avons dit que nous continuerions. Nous avons dit qu'il y aurait la gratuité du Val'tram. Vous savez il y a peu d'endroits où, changeant de majorité, les choses sont maintenues. La gratuité est une décision qui a été prise avant que M. Gazay ne soit Maire d'Aubagne et avant que Mme Barthélémy ne soit Présidente du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Nous avons maintenu cette volonté, nous irons jusqu'au bout, mais cela ne peut pas être fait tout d'un coup. Il faut prendre un certain nombre de dispositions parce que malgré tout, ce que nous allons créer ailleurs, à Marseille en particulier, Monsieur André Jullien, dieu sait toute l'estime que j'ai pour vous, pour M. Mesnard et vos autres collègues, mais ce n'est pas partout qu'on met la gratuité ! A Marseille, on n'a jamais voulu mettre la gratuité sur l'extension du tramway, parce qu'on n'y arriverait pas. Là, vous aviez décidé avant que nous soyons en charge de tout cela et nous avons respecté cette décision.

Je souhaite que votre groupe l'entende bien Monsieur Poggiale, car ce n'est pas partout qu'on fait la même chose. Là, nous avons respecté les décisions. Merci à M. Gazay et merci à Mme la Présidente du Conseil de Territoire.

On le fera, on vous l'a dit, mais on ne peut pas tout faire en même temps. Je dois aussi tenir l'équilibre entre les six Conseils de Territoire lorsque partout, on me demande des choses. Tantôt on peut le faire, tantôt, on ne peut pas le faire. Mais quand c'est engagé, nous avons donné notre accord, nous le respecterons.

**Monsieur SERRUS**.- Je vais aller dans votre sens Monsieur le Président. Je pense que de la même façon qu'il doit y avoir une confiance de la Métropole vers les Conseils de Territoire, vers les communes, il faut qu'il y ait une confiance des communes vers la Métropole. Nous avons tenu un comité de pilotage, cher André Jullien et chers amis intéressés par ce dossier. Il faut que les institutions de la Métropole soient respectées. L'autorité organisatrice des transports aujourd'hui, c'est la Métropole. Sous l'impulsion du Président Gaudin, nous avons tenu à ce que les engagements qui avaient été pris par votre EPCI précédemment soient respectés, mais nous le faisons dans un cadre financier et un cadre organisationnel donnés.

Aujourd'hui, lorsque nous avons une délibération sur le BHNS entre Aubagne et la zone des Paluds, pourquoi revient, dans cet hémicycle, un sujet qui a été parfaitement traité en comité de pilotage et qui a fait simplement lors de ce comité de

pilotage la mention des engagements du Président Gaudin et mes engagements ? Oui, nous irons jusqu'à la Bouilladisse.

Quand vous me dites que les 23 millions de l'un pourraient être mis sur l'autre, c'est un peu rapide, mon cher André Jullien. Dans nos communes, lorsque nous avons un dossier qui prend de l'importance sur le plan financier, nous l'évalons et pas en disant : *tiens on va aller jusque-là ou jusqu'au bout parce qu'on a peut-être moins besoin d'autre chose.*

Le déplacement et la mobilité, tout le monde ici a dit que c'était la priorité. Mais c'est une priorité partout ! Regardez nos 18 dossiers. Il y en a pour Aix, pour Martigues, pour Salon, pour partout.

Ce que je vous invite à faire, car on a créé un comité de pilotage qui sera plus explicatif qu'à nouveau décisionnel, c'est de venir à un comité de pilotage. Mais qu'on remette ces dossiers sur le bon fonctionnement d'une institution... Non, on prend des décisions, on les prend ensemble et ensuite on ne fait pas des communiqués de presse, on ne fait pas des déclarations et des déclarations !

Très franchement, André, nous en avons discuté en comité de pilotage. Avec les positions que nous prenons, nous sommes passés de 90 millions à 127 millions et c'est vraisemblablement un peu plus. C'est normal qu'on prenne du temps.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci beaucoup. Mes chers collègues, je mets aux voix ce rapport n°59. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

H. Cambessédès, G. Charroux, P. Fernandez-Pedinielli, M. Illac, E. Isodore, A. Jullien, R. Mei, Y. Mesnard, P. Mingaud, A. Molino, C. Pellicani, M. Poggiale, G. Rosso, F. Salazar-Martin ne prennent pas part au vote

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani, J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier, G. Maury

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je tiendrai les engagements vis-à-vis des Maires, vis-à-vis de M. Jullien, vis-à-vis de M. Mesnard et vis-à-vis de M. le Maire de Belcodène, mais pas tout à la fois, compte tenu de la gratuité que nous assurons et compte tenu de la facture qui augmente au fur et à mesure. Je dois faire d'autres choses dans les autres Territoires donc, soyons raisonnables dans tout cela.

**60. TRA 003-30/03/17 CM - Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'opération d'investissement pour l'acquisition de matériels et de logiciels informatiques destinés aux services de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

61. TRA 004-30/03/17 CM - Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'opération d'investissement Mobilier urbain et aménagement des points d'arrêt - Bus de l'Etang

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

62. TRA 005-30/03/17 CM - Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'opération d'investissement pour le Bus à haut Niveau de Service Bus de l'Etang Phase 2

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnaïnou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

63. TRA 006-30/03/17 CM - Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'opération d'investissement pour l'acquisition de matériel Billettique - Bus de l'Etang

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

64. TRA 007-30/03/17 CM - Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'opération d'investissement pour l'acquisition d'un Système d'Aide à l'Exploitation du réseau des bus de l'Etang

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnaïnou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

65. TRA 008-30/03/17 CM - Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'opération d'investissement pour l'aménagement de bâtiments

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**



66. TRA 009-30/03/17 CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement pour le Réseau Ulysse

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

67. TRA 010-30/03/17 CM - Approbation du programme d'investissement de 15 bus électriques pour le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) d'Aix-en-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

68. TRA 011-30/03/17 CM - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de financement des études d'avant-projet détaillé, projet et des travaux de réalisation dans le cadre du Pôle d'Echanges multimodal d'Aubagne

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

69. TRA 012-30/03/17 CM - Approbation d'une diminution du tarif de l'abonnement annuel - jeunes boursiers - sur le réseau de la Régie des Transports Métropolitains

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

70. TRA 013-30/03/17 CM - Plan de relance autoroutier - échangeur A8/A51 à Aix-en-Provence - Approbation d'un protocole d'accord

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

71. TRA 014-30/03/17 CM - Approbation d'une convention avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône relative à l'utilisation provisoire de la marque Carreize

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

**72. TRA 015-30/03/17 CM - Approbation de la Charte du Label Autopartage de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**73. TRA 016-30/03/17 CM - Approbation du principe d'une Délégation de Service Public pour l'exploitation du parking Estienne d'Orves à Marseille**

**Monsieur PELLICANI.**- Monsieur le Président, chers collègues, lors du Débat d'Orientations Budgétaires, les 15 élus « *Pour une Métropole à gauche* » que nous sommes, avons fait quatre propositions pour ramener de nouvelles recettes dans les caisses de notre Métropole. Vous voyez, nous sommes plus ouverts que ce que vous pensez.

Entre autres, celle de revisiter tous les contrats de concessions et d'exploitations attribués au privé – dont les parkings – pour se mettre en situation d'en récupérer la gestion publique directe à l'échéance des contrats.

Rien que pour les 28 parkings en ouvrage et en enclos de Marseille, c'est un chiffre d'affaires en 2015 de 22,6 millions d'euros, pour un bénéfice net distribuable aux actionnaires de 2,83 millions d'euros, supérieur de 500 000 euros au total des redevances reversées à la collectivité.

Et nous savons tous très bien que le bénéfice net affiché ne représente pas la totalité de ce qui peut remonter des filiales aux sociétés mères.

La première raison qui interroge le principe de cette DSP d'affermage de 7 années dans cette délibération, c'est qu'elle ne donne pas tous les éléments d'analyse de rentabilité et de tarification de ce parking très fréquenté.

Quel est le bilan financier des 5 ou 10 dernières années de concession, pour un ouvrage qui verse 12 000 euros HT de redevance annuelle à la collectivité, tout en dégageant un chiffre d'affaire de 3 millions d'euros HT en moyenne par an ?

La deuxième raison de s'interroger sur le principe de ce choix en DSP d'affermage, c'est que d'ici 2021, donc la fin de notre mandature, la Métropole devra faire des choix de gestion pour 12 autres parkings marseillais aujourd'hui en gestion privée. A cela s'ajoute la situation des autres Territoires métropolitains.

Pour éviter tout faux débat, il ne s'agit pas de s'opposer par principe à toute DSP.

Mais dans la situation financière de la métropole et au regard de ses objectifs de report modal en matière de déplacements, il est avant tout nécessaire de faire un état des lieux des ouvrages concernés sur tout le territoire métropolitain, des modes de gestion, pour faire un bilan des résultats réels et complets sur la durée des contrats passés – comme cela avait été réalisé en 2011 par la Commission transports de MPM –

et à partir de tous ces éléments d'appréciation, d'avoir le débat sur les options possibles de gestion.

La délibération d'aujourd'hui propose le principe d'un affermage de 7 années pour la gestion du parking Estienne d'Orves (650 places) construit en 1987 en DSP de concession. Elle justifie ce choix au nom de la continuité et – je cite – « *d'une plus grande souplesse du privé mieux adaptée à une activité commerciale* ».

Lorsque la Ville de Marseille a décidé de cette réalisation, c'est pour répondre à un besoin aigu de stationnement en ville, sans pouvoir faire l'avance financière de l'investissement.

D'où le choix d'un contrat de concession de 30 ans qui arrive à échéance le 22 août 2018.

30 années pendant lesquelles le concessionnaire s'est remboursé de son investissement et s'est rémunéré. Dont acte.

Autrement dit, le principe de cette concession n'était pas de perdurer une activité commerciale privée, mais d'assurer un service public.

Il serait donc logique que la Métropole prenne la main sur la gestion de cet équipement public, pour pouvoir l'inscrire dans sa stratégie de maîtrise des déplacements en ville, qui passe par une réduction de la voiture dans l'espace public.

C'est à partir de tous ces objectifs que doit s'envisager le principe d'un choix de gestion publique ou privée. Car le résultat n'est pas le même si la prédominante est celle d'une activité commerciale ou d'abord celle d'un service public, en premier lieu pour les résidents du centre-ville avec une politique tarifaire très accessible.

J'ai rappelé au Conseil de Territoire à M. Teissier que dans le centre-ville les habitants du 1<sup>er</sup> n'ont pas un tarif résident pour les parkings souterrains adapté à leurs besoins.

Voilà pourquoi nous faisons deux propositions :

La première : engager dès demain, avec la Commission transports, un état des lieux complet du stationnement en ouvrage de compétence métropolitaine et le mettre en débat sur les futures options de gestion.

La deuxième : dans cette perspective, retirer ce rapport de l'ordre du jour pour, soit examiner un avenant au contrat de concession pour ne pas se retrouver coincé en août 2018, soit réduire à 3 années la proposition d'affermage pour permettre un alignement à l'horizon 2021.

Sans ce retrait nous voterons contre ce principe de DSP de 7 années.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- C'est toujours le même catéchisme. Nous l'avons entendu quelques fois. Vous ne nous ferez pas changer d'avis.

**Monsieur SERRUS**.- Je crois que vous avez tout dit. On est plus sur des positions de principe. Après le premier contrat qui intégrait l'investissement, aujourd'hui, on est sur un contrat d'affermage. Je pense que ce débat a lieu régulièrement, autant ne pas l'alimenter ici.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- On peut dire à Christian Pellicani que dans « délégation de service public », il y a aussi puisque ça l'intéresse, « service public ».

J'entends M. Hamon dire qu'il soutient l'enseignement catholique..., Vous voyez, il y a des progressions qui se font.

Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté.**

Votes contre de H. Cambessédès, G. Charroux, P. Fernandez-Pedinielli, M. Illac, E. Isodore, A. Jullien, R. Mei, Y. Mesnard, P. Mingaud, A. Molino, C. Pellicani, M. Poggiale, G. Rosso, F. Salazar-Martin

Vote contre de L. Talassinou

Vote contre de N. Djambae

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani, J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier, G. Maury

74. **TRA 017-30/03/17 CM - Approbation d'une convention avec la commune de Fos-sur-Mer relative à concession de deux places de stationnement boulevard de Mègle**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Monsieur le Sénateur, je vous laisse la parole.

*M. Amiel énumère les rapports présentés en Commission.*

75. **URB 001-30/03/17 CM - Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de Marseille - Présentation du bilan de concertation publique**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

76. **URB 002-30/03/17 CM - Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de Marseille - Arrêt du Projet**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

77. URB 003-30/03/17 CM - Plan Local d'Urbanisme de Marseille - Engagement d'une procédure de mise en compatibilité - Projet de création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur la commune de Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

78. URB 004-30/03/17 CM - Plan Local d'Urbanisme de Marseille - Engagement d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité - Extension de la carrière Sainte Marthe à Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

79. URB 005-30/03/17 CM - Plan d'Occupation des Sols tenant lieu de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ceyreste. Bilan de la mise à disposition du public et approbation de la procédure de modification 3s

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

80. URB 006-30/03/17 CM - Plan d'Occupation des Sols tenant lieu de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cassis. Bilan de la mise à disposition au public et approbation de modification 5s

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

81. URB 007-30/03/17 CM - Plan d'Occupation des Sols tenant lieu de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Victoret - Bilan de la mise à disposition du public et approbation de la procédure n 12s

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

82. URB 008-30/03/17 CM - Avis sur le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de La Destrousse

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

83. URB 009-30/03/17 CM - Instauration d'un périmètre de sursis à statuer sur le secteur dit Michelet à Marseille

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

84. URB 010-30/03/17 CM - Instauration d'un Droit de Prémption Urbain Renforcé sur le territoire de la commune de Ceyreste

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

85. URB 011-30/03/17 CM - Opération d'aménagement Saint Mauront-Gaillard - Déclaration de projet- Déclaration d'Utilité Publique et parcellaire valant pour mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani, J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier, G. Maury

86. URB 012-30/03/17 CM - Opération Grand Centre-Ville - Pôle Nadar-Pouillon - Opérations de Restauration Immobilière sur les immeubles sis 20 et 22, rue Tapis Vert à Marseille 1er arrondissement - Projets de Déclaration d'Utilité Publique de Restauration Immobilière et des l'enquêtes parcellaires subséquentes

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

87. URB 013-30/03/17 CM - Approbation de la clôture de la concession d'aménagement avec l'EPAD sur le secteur Bardin à Istres

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

88. URB 014-30/03/17 CM - Modalités de la mise à disposition de la modification simplifiée n° 3 de la Zone d'Aménagement Concerté du Mazet II à Fos-sur-Mer et abrogation de la délibération URB 008-1088/16/CM du 17 octobre 2016

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

89. URB 015-30/03/17 CM - Avis de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur le programme des équipements publics de la Zone d'Aménagement Concerté Cité de la méditerranée à Marseille 2ème et 3ème arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

90. URB 016-30/03/17 CM - Approbation d'un mandat d'étude avec la Soleam pour l'aménagement du Bras D'Or à Aubagne

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

91. URB 017-30/03/17 CM - Approbation des modalités de concertations publiques pour des projets situés dans les pôles opérationnels des quartiers Belsunce et Noailles à Marseille 1er arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

92. URB 018-30/03/17 CM - Demande d'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire conjointe pour la réalisation de l'opération d'aménagement de Malpassé concédée à la Soleam sur le Centre commercial des Cèdres à Marseille 13ème arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

93. URB 019-30/03/17 CM - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'avance de trésorerie avec la SPL Façonéo - Opération des Arcades à La Penne-sur-Huveaune

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

94. URB 020-30/03/17 CM - Approbation de l'avenant n° 4 à la convention d'avance de trésorerie avec la SPL Façonéo - Zone d'Aménagement Concerté de la Chapelle à La Bouilladisse

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnaïnou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

**95. URB 021-30/03/17 CM - Approbation de l'avenant n° 7 à la convention d'avance de trésorerie avec la Sem Façonéo - Zone d'Aménagement Concerté des Vigneaux à Cuges-les-Pins**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnaïnou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

**96. URB 022-30/03/17 CM - Approbation de l'avenant n° 9 à la convention d'avance de trésorerie avec la Sem Façonéo - Zone d'activités Napollon/Baronnette à Aubagne**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnaïnou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

**97. URB 023-30/03/17 CM - Approbation de l'avenant n° 9 à la convention d'avance de trésorerie avec la Sem Façonéo pour l'extension de la zone des Paluds à Aubagne**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnaïnou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**98. URB 024-30/03/17 CM - Approbation de l'avenant n°1 au mandat d'études préalables d'accessibilité de l'Entrée Nord d'Istres**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**



**99. URB 025-30/03/17 CM - Transfert immobilier des aires des gens du voyage "Saint Menet" et "Mazargues" à Marseille, 9ème arrondissement**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**100. URB 026-30/03/17 CM - Approbation de l'avenant n°3 à l'annexe 2 de la délibération FAG 17/357/CC du 20 décembre 2002 portant transfert des biens, droits et obligations nécessaire à l'exercice de la compétence Transports Urbains**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**101. URB 027-30/03/17 CM - Approbation d'une autorisation de programme pluriannuelle pour l'élaboration et mise en oeuvre de Projets Urbains Partenariaux sur le territoire de la Métropole d'Aix-Marseille Provence**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani, J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier, G. Maury

**102. URB 028-30/03/17 CM - Approbation de l'affectation et de la revalorisation de l'opération relative au renouvellement urbain quartiers Abeille-Maurelle-Matagots à La Ciotat**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**103. URB 029-30/03/17 CM - Constat de la réalisation de l'intégralité des constructions du programme de logements collectifs "Résidence l'Amarine" à Istres**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**104. URB 030-30/03/17 CM - Approbation de la convention relative à l'hébergement d'un concentrateur nécessaire à la mise en place d'un système de télérelevé sur l'immeuble sis 500 avenue du Pic de Bertagne - Zone d'Activité Plaine de Jouques à Gémenos**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, LOGEMENT, CENTRES ANCIENS, CONTRAT DE VILLE**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je laisse la parole à Mme Fructus.

**Madame FRUCTUS**.- Monsieur le Président 15 rapports, dont je vous fais grâce de l'énumération puisqu'on l'a sous les yeux, ont fait l'objet d'un accord majoritaire lors de leur étude en Commission.

Je dirai quelques mots si vous le souhaitez, sur un rapport qui a suscité, après le vote en Commission, des débats, notamment au Conseil de Territoire du Pays d'Aix et qui concerne la délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat.

Je tiens à apporter des précisions sur ce rapport qui concerne les conventions de délégation des aides à la pierre. Ce rapport a fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité par les membres de la Commission métropolitaine Développement Territorial et il a reçu un avis négatif au Conseil de Territoire du Pays d'Aix au motif me semble-t-il – mais peut-être aura-t-on des éclaircissements avec les interventions de nos collègues – qu'il était lié à une production de 5000 logements au niveau métropolitain, que nous imposait l'Etat dans le cadre d'un exercice qui se déroule en Commission régionale de l'habitat et de l'hébergement où la Métropole doit être représentée.

Je dis « doit être représentée » car la Métropole a désigné un de nos collègues, Jean-Claude Feraud, pour la représenter dans cette instance, et j'y siége moi-même en tant que représentante de la Région. Ce jour-là, le Préfet a effectivement fait le tour des orientations et des sollicitations de l'Etat par rapport aux intercommunalités et aux objectifs de production et il a été fait état d'un aspect de la loi qui tient compte d'une production nouvelle de logements à partir de la production réalisée l'année précédente. Il se trouve que notre territoire métropolitain a réalisé une production de logements exceptionnelle. Nous avons atteint ensemble, l'ensemble des Conseils de Territoire réunis, une production de 5000 logements.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Voulez-vous le répéter cela ?

**Madame FRUCTUS**.- 5000 logements sociaux ont été réalisés. Et Monsieur le Président, pour vous faire encore plus plaisir sur ce point, sachez qu'au niveau régional, l'objectif était de 12 500 et que la Métropole Aix-Marseille-Provence prend largement sa part dans la production régionale de logements sociaux puisque nous avons atteint les 5000.

Sauf que les bons élèves sont toujours punis ! L'Etat nous demande non seulement de réaliser le même objectif que celui qu'on a atteint, 5000, mais il rajoute 15%, ce qui fait que nos collègues des autres intercommunalités régionales qui n'ont

pas été de bons élèves sont moins pénalisés que nous dans les objectifs de production. Mais c'est la loi. Nous nous sommes battus parce que si on appliquait effectivement les 15% supplémentaires, ce n'était pas 5000 mais 5800 logements sociaux que l'on aurait dû s'engager à produire.

Le Préfet a entendu les arguments de la Métropole et a fait une côte maille taillée, je le concède, mais elle existe. Notre objectif est de 5000 avec 314 en tranches conditionnelles. On peut ne pas être content mais on a fait ce qu'on a pu. En réalité, on a fort bien travaillé les uns et les autres et on est puni d'avoir bien travaillé mais c'est ainsi.

En demandant aujourd'hui avec le rapport n°112, la délégation des aides à la pierre, cela implique que l'Etat s'immisce dans les objectifs de production que la Métropole devra assumer. Sauf que l'on est actuellement avec une situation diverse puisque seulement trois Conseils de Territoire, les anciennes intercommunalités, avaient cette délégation des aides à la pierre. Nous demandons l'extension au territoire métropolitain car nous considérons qu'avec cette extension, nous pourrions avoir un rôle proactif sur la programmation et le financement de la programmation. Si on n'est pas d'accord et qu'on ne vote pas la délégation des aides à la pierre et son transfert à la Métropole, c'est l'Etat qui décidera pour nous.

Je considère que nous avons suffisamment d'indépendance, d'autonomie et de vision de ce que l'on veut faire de notre Territoire pour qu'ensemble, nous nous appropriions cette compétence. C'est ainsi Monsieur le Président, que je vous soumetts ce rapport.

Voilà les explications que je pouvais vous donner.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- C'est une bataille permanente. Un Maire me disait qu'il avait engagé une négociation avec l'Etat, que l'Etat voulait imposer un nombre x de logements sociaux et que finalement, il a quand même obtenu que le Préfet revienne à un nombre un peu plus raisonnable.

Que personne ne le prenne mal, mais il y a un certain nombre de communes de droite ou de gauche qui n'avaient pas beaucoup fait de logements sociaux. C'est vrai qu'il faut un peu rattraper, mais c'est vrai aussi que selon la commune, on ne peut pas prendre *ipso facto* un nombre x que déciderait l'Etat parce qu'on ne peut pas ! Si vous voulez construire en plus de ce qui existe comme logements sociaux à Cassis, si vous devez en faire plus, vous devez prendre sur le vignoble de Cassis. Voilà des choses qui nous posent problème.

Un fonctionnaire d'Etat peut décider avec une machine à calculer x logements par commune. Mais nous, nous savons que ce n'est pas comme ça. Je le dis d'autant plus qu'à Marseille, nous avons largement les logements sociaux qu'il faut, par conséquent ce n'est pas nous qui sommes dans le collimateur cette fois-ci mais il faut un équilibre.

Mme Fructus a raison de nous suggérer de prendre la délégation des aides à la pierre car si on persiste à vouloir nous imposer ce que nous ne voulons pas, nous avons une arme qui a souvent été utilisée par le Conseil général des Bouches du Rhône par le passé et peut-être encore même maintenant, que nous pourrions avoir, c'est celle

de ne pas garantir les emprunts nécessaires. On veut bien faire la garantie des emprunts à condition que nous ayons les aides à la pierre. Merci de vous en occuper activement avec tous les Maires.

Je répète, mais je l'ai déjà dit ce matin, tous les appartements de la Métropole qui doivent être attribués ne le sont qu'avec l'accord des Maires. C'est bien clair.

**Monsieur FERAUD**.- Monsieur le Président, Madame la Présidente Arlette Fructus, mes chers collègues, permettez-moi d'intervenir raisonnablement je pense car on est quasiment tous d'accord et nous partageons tous le même combat. Mais là, je pense qu'il faut relever les choses avant de voter et je voudrais donner un éclaircissement sur la position négative du Conseil de Territoire du Pays d'Aix l'autre jour car j'y ai participé en expliquant ce que je vais vous dire maintenant.

Ce n'est pas vous, Monsieur le Président, qui me contredirez non plus quand je vous dirai que le Préfet et l'Etat vont encore trop vite, trop loin et trop fort. Ce n'est pas parce que nous avons eu des résultats exceptionnels en 2016 qu'il faut enfoncer le clou et en demander toujours plus. Nous ne sommes pas des voyageurs de commerce et nous ne devons pas chaque année améliorer nos performances de 15%, sinon, ça ne sera non seulement qu'un effet d'annonce qui ne sera pas réalisé mais c'est ridicule d'annoncer des chiffres qui ne servent à rien.

Permettez-moi en quelques secondes de vous dire que récemment, nous étions réunis dans plusieurs commissions et nous avons tous partagé le même diagnostic, Arlette Fructus et tous les participants.

On va être tous unanimement d'accord parce qu'il n'y a aucun Maire aujourd'hui qui soit contre le logement social, que l'on habite à Aix, à Marseille ou dans nos beaux villages aux alentours. Nous avons tous pris conscience que le logement social était une nécessité pour permettre à nos concitoyens de se loger décemment.

Le bât blesse, vous le savez, depuis toujours sur les conditions d'attribution de ces logements. C'est pour cela que cette commission future, la CIL, est éminemment importante et que tous les Maires, comme le disait Arlette Fructus hier puisque nous étions ensemble à cette commission à Aubagne, doivent impérativement y participer afin de pouvoir faire la politique telle que nous la souhaitons.

J'attire votre attention sur ces excès d'autorité ou d'autoritarisme de la Préfecture et de l'Etat. Les résultats exceptionnels de 2016 ne doivent pas entraîner des dérapages. Nous étions tous ici présents pour accepter un développement maîtrisé autour de 4000 logements ce qui est une vitesse de croisière à laquelle nous pouvions tendre et que nous pouvions respecter.

Ça n'est pas parce que les objectifs sont bons en 2016 qu'il faut automatiquement passer de 4000 à 5000 ou 5312 en tranches optionnelles. D'autant plus qu'on nous fait le chantage avec cette délégation des aides à la pierre. Je sais bien qu'à la problématique générale, nous avons tous intérêt à gérer à la Métropole ces aides à la pierre, néanmoins, je vous fais quand même un petit retour car à la CPA, pendant un an, on s'en est passé. On ne s'en est pas plus mal sorti. Les réalisations se sont faites de la même façon et il n'y avait pas grand-chose. C'est à l'Etat d'assurer le travail

qui était effectué auparavant par la Communauté d'agglomération et qui va l'être maintenant par la Métropole.

Ce qu'il faut prendre en compte, c'est d'une part cet objectif qui est démesuré, deuxièmement, ces aides à la pierre entraînent aussi des pénalités SRU dans le lot. Vous nous avez dit tout à l'heure que ces pénalités SRU seront reversées à la Métropole. Mais comme l'a dit mon éminent collègue M. Fabre-Aubrespy, écrivons-le, c'est encore plus sûr de façon à ce que l'argent de ces pénalités reviennent aux Territoires et ne reste pas bloqué.

Je pense qu'il faut aujourd'hui arrêter de faire des propositions toujours plus juteuses mais totalement irréalisables. Oui Arlette, vous avez raison, continuons à travailler tous ensemble, mais je pense qu'il faudrait vraiment en commission que le Préfet arrête de nous donner des objectifs toujours trop vertueux mais absolument inaccessibles.

*(Applaudissements)*

**Monsieur ROYER-PERREAUT.**- Merci Monsieur le Président. Nous sommes finalement face à une situation dans laquelle l'Etat, et notamment le Gouvernement en place, a patiemment, depuis cinq ans, tissé sa toile et finit par nous l'imposer.

Je demeure de plus en plus convaincu, chaque jour qui passe, que ce Gouvernement veut affaiblir pour ne pas dire, tuer, les communes. Je crois très sincèrement qu'aujourd'hui, la réalité, c'est qu'on veut déposséder les Maires de toutes les prérogatives, les uns après les autres, qui étaient les leurs jusqu'à présent. La réalité, c'est qu'on veut que l'Etat se substitue à ce qui est finalement l'échelon de la démocratie locale, loi après loi.

Ici dans le domaine du logement, nous en avons l'exemple même, car si nous avons les engagements forts que vient de réitérer le Président Gaudin à l'instant sur le fait que le contingent qui va dépendre de la Métropole sera travaillé et porté avec les Maires, pour les Maires, par les Maires, le véritable sujet, ce n'est pas tellement celui-ci. Le véritable sujet mes chers collègues, c'est le contingent de l'Etat.

Ce contingent qui représente grosso modo 35% de nos logements sociaux, ce contingent qui, de par la loi Egalité Citoyenneté sans doute votée par un certain nombre de parlementaires ici présents dans cet hémicycle, est en train de déposséder les Maires et les commissions d'attribution de leur pouvoir discrétionnaire et de leur pouvoir souverain. Cela veut dire que les politiques de peuplement qui garantissent les équilibres sociaux de nos communes, de nos villages, sont en train de nous échapper. Quand vous cumulez les objectifs de la loi DALO, totalement non maîtrisés par le Préfet, que vous les calquez sur les obligations législatives qui ont été récemment votées par le Gouvernement actuel, vous avez justement tous les ingrédients pour que les équilibres sociaux, qui sont les sujets de préoccupation majeurs pour ne pas dire quotidiens des Maires, ne soient plus maîtrisés. C'est cela le danger.

Quand vous y ajoutez qui plus est, des lois qui imposent dans les quartiers de rénovation urbaine, le fait que les nouveaux logements sociaux que nous allons créer, quartier de rénovation urbaine ou politique de la ville, soient du PLS, notamment, et que le PLAI qui est le logement le plus social qui soit, soit reporté sur d'autres territoires,

nous avons là tous les ingrédients d'un basculement de population sur des territoires que nous ne maîtriserons plus.

Aujourd'hui mes chers collègues, l'enjeu c'est bien entendu d'être vigilant sur ce que les commissions d'attribution qui vont dépendre de la Métropole feront, certes mais le véritable enjeu, c'est surtout d'être en capacité de pouvoir mieux maîtriser les attributions que va nous imposer M. le Préfet.

Je suis très sincèrement inquiet parce que toutes les orientations prises ne vont pas dans ce sens-là et nous sommes en train de nous faire déposséder petit à petit des rares pouvoirs qu'il nous reste.

Je terminerai sur les programmes de rénovation urbaine car il y a aussi des sujets de cette nature. Mme Fructus est allée négocier avec beaucoup de force ce nouveau projet de rénovation urbaine et nous l'en remercions. Mais la volonté de l'Etat, c'est de nous imposer un certain nombre d'objectifs à nous, bailleurs, qui quelquefois n'avons pas non plus les moyens de suivre les cadences qui nous sont imposées par l'Etat. Lorsque vous êtes à la tête d'un bailleur social comme je peux l'être, que vous avez, mine de rien, la volonté de porter des politiques, si l'Etat vous impose des objectifs chiffrés et quantifiés de production de rénovation urbaine, cela se fait au détriment des projets de rénovation ou de réhabilitation d'un patrimoine qui n'est pas forcément dans des quartiers difficiles mais qu'il faut préserver si l'on ne veut pas justement qu'ils deviennent difficiles. On se retrouve encore par ces politiques qui nous sont imposées avec une incapacité à maîtriser notre destin.

C'est la raison pour laquelle Monsieur le Président, aujourd'hui, c'est un débat qui dépasse très largement l'enceinte de cet hémicycle. Il y a ici un certain nombre de législateurs, qui le sont actuellement, qui aspirent à le devenir ou à être reconduits, et je crois qu'il faut que nous soyons extrêmement vigilants là-dessus car ce sont des équilibres sociaux de nos communes qu'il en dépend et si nous ne sommes pas vigilants, je crains que bientôt, nous n'aurons plus que nos yeux pour pleurer.

*(Applaudissements)*

**Monsieur CRISTIANI.**- Monsieur le Président, chers collègues, j'interviendrai très rapidement en tant qu'animateur d'un collectif national des communes carencées et déficitaires puisque c'est ainsi que l'on nous qualifie.

Nous sommes en carence de vitamines !

On trouve dans les Bouches du Rhône, 42 communes concernées dont 35 communes dans la Métropole. Nous sommes, au niveau national, 220 qui portons le problème national du logement national en France. C'est à-dire que c'est sur 220 communes dites carencées que portent les difficultés puisque nous payons des amendes.

Chacun a la parole, je l'ai en tant que membre de cette noble Assemblée. Je souhaitais tout d'abord rendre hommage au travail d'Arlette Fructus qui n'est pas facile et qui sait maintenir un lien très étroit avec les Maires. Cela ne fait aucun doute. Je remercie aussi Lionel Royer-Perreaut pour son intervention et qui, grâce à sa présidence de 13 Habitat, est en relation très souvent avec les Maires et nous apporte un soutien.

Je comprends les difficultés du Préfet et de la DDTM qui doivent appliquer les lois qui lui sont imposées. Ces lois se sont durcies. Si la loi SRU part d'un bon sentiment de loger les gens en France, les deux lois qui lui ont succédé, c'est-à-dire la loi Duflot et la loi Cosse, ne sont que répressives. Ce sont des moyens supplémentaires que la commune déficitaire et carencée doit apporter. Le pire de tout, c'est la loi qui vient de sortir et qui retire l'attribution telle que vient de le dire notre collègue Royer-Perreaut.

On doit dans l'avenir faire en sorte de privilégier l'efficacité à une idéologie. Car c'est de la pure idéologie d'imaginer qu'une commune ne veuille pas construire du logement social. C'est une pure idéologie ! Il y a des communes où c'est impossible, tellement affectées par des problèmes de risque incendie, de risque inondation et j'en passe avec les risques miniers...

*(Brouhaha)*

Franchement, je vous connais tous, vous n'arriverez pas à me déstabiliser...

Je dis et je maintiens qu'on ne peut pas être stigmatisé de cette façon-là. En tout cas ici, nous demandons le soutien de la Métropole pour que nous sortions de ce dispositif. On ne peut pas laisser des agences d'urbanisme définir qui doit sortir du dispositif.

Nous sommes 42 communes dans les Bouches du Rhône dont 35 ici, il faut qu'on sorte de ce dispositif qui n'est que répressif. Merci beaucoup.

*(Applaudissements)*

**Monsieur VIGOUROUX**.- Personne n'arrivera à déstabiliser le Président de l'Union des Maires. Avec le Maire de Vitrolles, nous voulions rappeler simplement, comme il y a la presse derrière et des gens qui nous écoutent, que même si nous ne méconnaissons pas tous les deux la difficulté de créer des logements sociaux dans les villes et villages de notre département eu égard aux contraintes du foncier ou à la structure même géographique, nous ne pouvons pas laisser dire que vous portez à vous seuls le problème du logement en France. Il existe quand même une partie des villes qui portent une problématique de logements et notamment celles qui ont énormément de logements sociaux. C'est d'ailleurs pour cela que l'Etat, et la loi DALO proposée par M. Sarkozy, puis les lois qui viennent d'arriver, nous pose quelques difficultés, notamment sur le contingent de l'Etat.

Je voudrais Monsieur le Président remercier Arlette Fructus de beaucoup travailler avec les collectivités et lui dire que sur la partie rénovation urbaine, nous sommes évidemment ensemble sur cette problématique qui est extrêmement lourde. Quant à l'aide à la pierre, elle est faite justement principalement pour aider à la création de logements. Je comprends que le volume est très important et que beaucoup de mes collègues sont très inquiets par rapport à cela parce que j'ai toujours cru que mettre des logements sociaux partout, c'était possible, mais mettre des transports partout, cela devenait plus compliqué et mettre de l'emploi là où on met des logements sociaux, ça l'est encore plus. Il y a un mix à faire et un travail ensemble.

Simplement, vous comprendrez que les Maires qui ont quelque 40% de logements sociaux dans leurs communes demandent que vous ayez une pensée pour eux aussi ce matin.

(Applaudissements)

**Monsieur MOLINO**.- Je suis pleinement d'accord avec l'intervention du Maire de Miramas. Je pense qu'il faut des logements sociaux dans toutes les communes. En revanche, je comprends bien que c'est aussi en fonction des situations qu'il peut y avoir dans les communes. Mais il n'y a pas de raison qu'il y ait des communes qui n'aient pas de logements sociaux. On sait très bien qu'il y a le prix des terrains etc., mais quelquefois, ces communes construisent parce qu'elles font de l'accession à la propriété. Il est plus facile de faire ça et ensuite d'envoyer ceux qui ont besoin de logement dans les communes qui les construisent. Il faut bien faire attention. Toutes les communes ont besoin de logements sociaux. Je suis pleinement d'accord avec l'intervention de M. Royer-Perreaut car il est même question maintenant que les Maires n'aient plus leurs propres attributions, même quand ils donnent les garanties d'emprunt !

C'est là-dessus qu'il faut qu'on soit tous très vigilants comme vous l'avez indiqué Monsieur le Président. Je vous en remercie et je ne mets pas votre parole en doute. Mais arrêtons de dire qu'il y a des communes qui peuvent faire des logements et d'autres qui ne peuvent pas en faire parce qu'elles n'ont pas de terrain. Ce n'est pas vrai, ce n'est pas possible.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- L'exemple que je citais tout à l'heure en prenant Cassis, c'est justement parce que Mme le Maire a fait des logements sociaux. Nous en faisons tous, par conséquent, les choses sont claires.

Sur Marseille, on fait environ 5000 logements par an, dont 1500 logement sociaux. On respecte les quotas qui ont été indiqués. Sans doute que quelques Ministres ont voulu en faire un peu trop.

Quant à l'expression « carencé »... C'est comme jadis – et on va en faire un saint de celui-là – l'abbé Fouque créait l'hôpital Saint Joseph où l'on parlait de l'enfance délaissée ! Des termes impropres que l'on n'emploierait plus aujourd'hui ! « Carencé », cela ne me plait pas, on fera changer cela !

(Applaudissements)

**105. DEVT 001-30/03/17 CM - Approbation de l'affectation et de la revalorisation de l'opération d'investissement relative à la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani, J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier, G. Maury

**106. DEVT 002-30/03/17 CM - Approbation de l'affectation de l'opération d'investissement relative aux aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire Marseille Provence - Travaux d'entretien et réparations**



**Monsieur BARAT**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous rappelle les faits et surtout ce qui n'a pas été fait. Le groupe Front National était intervenu au Conseil municipal en octobre 2014 pour demander une sécurisation de l'aire d'accueil dédiée aux gens du voyage, mais aussi le terrain de football attenant parce que chaque année, les gens du voyage investissaient également ce terrain et chaque année, le bilan était le même : un saccage total du site et un coût de réfection du gazon de 80 000 euros. Et je ne vous parle même pas du saccage et du vol de métaux dans les vestiaires.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Comme dans les écoles...

**Monsieur BARAT**.- Mme le Député Maire, Valérie Boyer avait proposé d'y réaliser un terrain de moto-cross, une idée que nous avons soutenue d'autant que cela ne coûtait rien aux contribuables, selon l'engagement pris publiquement par Mme le Député Maire.

Trente mois ont passé, rien n'a été fait ou si peu. Une barrière a été installée à l'entrée du site, il y a trois mois à peine. Derrière cette barrière s'est développée une décharge à ciel ouvert. Aujourd'hui, nous passons de la gratuité annoncée à la réalité d'un coût, tenez-vous bien, de trois millions d'euros pour une dépollution du site.

Pourquoi rien n'a été fait en temps et en heure ? Pourquoi n'avez-vous pas écouté l'opposition ? Le Maire de secteur a été incapable, le Territoire également, le Conseil métropolitain également. Y a-t-il un pilote dans l'avion ? Je ne pense pas.

Nous ne voulons pas payer à cause d'erreur d'incompétence. Vous devriez réagir immédiatement. Aujourd'hui, une sécurisation a été faite mais il a fallu attendre deux ans et six mois. Nos concitoyens n'ont pas envie de payer. La Métropole ainsi que toutes les communes sont en grande difficulté financière et trois millions d'euros auraient pu être économisés.

Merci.

*(Applaudissements)*

**Madame BOYER**.- Mes chers collègues, il y a un petit problème de calendrier, il faut peut-être être plus assidu aux Commissions ou aux Conseils d'arrondissement. En fait, cette histoire est une triste histoire de deux terrains de football engazonnés sur lesquels les gens du voyage venaient régulièrement d'ailleurs, c'est la Préfecture de Police qui les y conduisait lors des grandes pérégrinations d'été. Ces terrains ont été saccagés, les vestiaires ont été saccagés. C'est vrai que la Ville de Marseille remettait en état régulièrement ces très beaux équipements qui appartiennent à la Direction des Sports de mon collègue Richard Miron. Ces terrains étaient au fur et à mesure abandonnés. Un trafic d'ordures s'est produit sur ces terrains de football, trafic d'ordures qui a pris une ampleur extrême puisque cela gênait même l'entrée pour accéder au transformateur EDF qui alimente la ligne Saint Charles / Vintimille.

Je rappelle que ce terrain fait l'objet de deux prescriptions : la prescription du PPRT Arkema et la prescription des inondations. C'était très difficile de prévoir un projet pour ce terrain. On a tout essayé : cimetièrre canin, jardins ouvriers, poneys etc. On a fait plusieurs propositions, toutes ont été refusées par la Préfecture du fait des difficultés liées à l'usine Arkema, site Seveso et au risque d'inondation.

J'ai trouvé une entreprise qui prend de la terre, la dépollue, la recycle et la remet sur des sites pour en faire des golfs, des terrains de moto-cross etc. Nous avons eu l'idée du moto-cross car on a une difficulté dans notre secteur : on a la chance d'abriter une partie du Parc des Calanques mais on est malheureusement très gêné par les personnes qui font de la moto sauvage dans le parc des calanques. A force de travailler sur le sujet, j'ai eu l'idée de ce terrain de moto-cross. Cette entreprise nous propose gratuitement d'aménager le site. Mais pour l'aménager gratuitement, encore faut-il le nettoyer, chers collègues. C'est ce nettoyage qui coûte extrêmement cher.

Après avoir réuni la Préfecture, la Préfecture de Police, les services de la Ville avec notre collègue Julien Ruas, Richard Miron et la mairie de secteur, nous avons enfin eu l'autorisation de la Préfecture de pouvoir ériger ce terrain de moto-cross ce qui fait que nous avons pu commencer à nettoyer. Et pour nettoyer, il fallait gardiennier. C'est la raison pour laquelle il y a une barrière à l'entrée du site des deux terrains de foot de la Pépinière.

Je dois d'ailleurs saluer le travail du Territoire Marseille-Provence qui a nettoyé toute la route. Maintenant, c'est accessible, je n'ai jamais vu les choses aussi propres. Et maintenant on va s'attaquer au nettoyage des deux terrains de foot. Dès que ce nettoyage sera effectif, si j'ai bien compris, nous pourrons faire en sorte que ce terrain soit aménagé en terrain de moto-cross. C'est grâce aux efforts conjugués de tous que nous sommes arrivés à trouver une solution. Cette solution ne pouvait pas être trouvée tant que la Préfecture ne donnait pas l'autorisation du fait des prescriptions du risque inondation ++ et du fait des prescriptions de l'usine Arkema. Voilà pourquoi nous en sommes là aujourd'hui.

Monsieur le Maire, j'en profite pour demander très brièvement et ardemment que nous puissions utiliser les caméras de vidéo-protection pour faire la chasse aux délinquants de la propreté. Les difficultés que nous rencontrons aujourd'hui – je parle pour mon secteur, mais j'imagine que c'est la même chose pour tous mes collègues – c'est qu'au stade de la Pépinière, nous avons affaire à des entreprises et des particuliers qui sont malfaisants, c'est-à-dire qu'ils se font payer pour ramasser des ordures mais au lieu d'aller au site Veolia du 11<sup>ème</sup> par exemple, ils déversent cela soit dans le parc des Calanques soit sur des sites. Il faut absolument que l'on trouve une solution pour que les caméras de vidéo-protection nous aident à verbaliser ces délinquants de la propreté et qu'on ait vraiment une politique dynamique pour arrêter ces dégâts qui sont extrêmement chers sur tous les plans pour nous.

Merci beaucoup et merci pour cette autorisation.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci Mme Boyer.

Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**107. DEVT 003-30/03/17 CM - Approbation de l'affectation et de la revalorisation de l'opération d'investissement relative aux travaux copropriétés dégradés**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

108. DEVT 004-30/03/17 CM - **Approbation d'un accord partenarial pour une stratégie d'intervention sur les copropriétés dégradées de Marseille avec les collectivités territoriales, l'État, l'Agence nationale de l'habitat et les partenaires institutionnels**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

109. DEVT 005-30/03/17 CM - **Approbation d'une convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Copropriété sur la résidence Plombières à Marseille 3ème arrondissement avec l'ANAH, l'État, la Région, la Ville de Marseille et le Département**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

110. DEVT 006-30/03/17 CM - **Approbation de l'avenant à la charte de mutualisation des contingents réservataires dans le cadre des opérations de Renouvellement Urbain**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnaïnou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

111. DEVT 007-30/03/17 CM - **Approbation du protocole de préfiguration modificatif du projet de rénovation urbaine des Canourgues**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnaïnou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

**112. DEVT 008-30/03/17 CM - Délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat - Approbation des conventions 2017-2022**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstention de L. Talassinou

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani, J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier, G. Maury

Abstentions de J. Boudon, G. Bramoullé, M. Chazeau, P. de Saintdo, A. Gallèse, J-C. Grossi, J-J. Politano, J. Susini, F. Taulan, K. Zerkhani-Raynal, A. Bertero, J. Mancel, H. Fabre-Aubrespy, M. Boulan, G. Barret, H. Lhen Roubaud, G. Albert, B. Ramond, M. Légier, M. Amiel, M. Jouve, G. Cristiani, O. Fregeac, F. Guinieri, J-F. Corno, C. Delavet, M. Césari, R. Martin, R. Pizot, J-C. Feraud, J-P. Maggi, A. Mercier

**113. DEVT 009-30/03/17 CM - Attribution d'aides directes pour le logement social - Approbation de conventions de financement et de partenariat**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani, J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier, G. Maury

**114. DEVT 010-30/03/17 CM - Constitution de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**115. DEVT 011-30/03/17 CM - Présentation du Plan Métropolitain de Prévention de la radicalisation à annexer aux Contrats de Ville Métropolitains**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté.**

Votes contre de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani, J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier, G. Maury

**116. DEVT 012-30/03/17 CM - Mise en place d'un programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété sur le territoire du Vieux La Ciotat - Approbation d'une convention**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**117. DEVT 013-30/03/17 CM - Transfert à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence des conventions en cours du Groupement d'Intérêt Public Politique de la Ville**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**118. DEVT 014-30/03/17 CM - Approbation de l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage avec la société VAGO**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**119. DEVT 015-30/03/17 CM - Contrat de Ville du Conseil de Territoire du Pays Salonais - Approbation du programme annuel 2017 et attribution des subventions**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

**120. DEVT 016-30/03/17 CM - Rattachement de l'Office Pays d'Aix Habitat à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence - Changement de dénomination sociale - Désignation des membres du Conseil d'administration**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

## **ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, AGRICULTURE ET FORÊT**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Mme Garcia nous présente les rapports. Y a-t-il quelque chose d'exceptionnel Madame Garcia ?

Je voudrais que vous indiquiez à nos éminents collègues que pour les communes qui ont subi des incendies de forêt considérables, nous avons un rapport financier substantiel.

**Madame GARCIA.**- Oui, il s'agit du rapport n°132. Nous avons voté un million d'euros d'aides et nous en sommes à 790 000 euros versés.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Les Maires doivent activer leurs demandes. Cela a sans doute été fait pour Vitrolles immédiatement.

**121. ENV 001-30/03/17 CM - Présentation du Compte Rendu d'Activité de Concession de distribution publique d'électricité de la Ville de Marseille 2015**

**Madame GARCIA.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**122. ENV 002-30/03/17 CM - Présentation du Compte Rendu d'Activité de Concession de distribution publique de gaz de la Ville d'Ensuès-la-Redonne 2015**

**Madame GARCIA.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**123. ENV 003-30/03/17 CM - Présentation du Compte Rendu d'Activité de Concession de distribution publique de gaz de la Ville de Marignane 2015**

**Madame GARCIA.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**124. ENV 004-30/03/17 CM - Présentation du Compte Rendu d'Activité de Concession de distribution publique de gaz de la Ville de Marseille 2015**

**Madame GARCIA.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**125. ENV 005-30/03/17 CM - Adhésion de la Métropole au Réseau des Grands Sites de France pour le Grand Site Sainte-Victoire et paiement de la cotisation 2017**

**Madame GARCIA**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

126. ENV 006-30/03/17 CM - Adhésion de la Métropole au Réseau Régional des Espaces Naturels pour le Grand Site Sainte-Victoire et paiement de la cotisation 2017

**Madame GARCIA**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

127. ENV 007-30/03/17 CM - Renouvellement du label Grand Site de France pour le Grand Site Sainte-Victoire

**Madame GARCIA**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

128. ENV 008-30/03/17 CM - Opérations de débroussaillage à réaliser par les Forestiers Sapeurs du Département des Bouches-du-Rhône - Proposition de travaux au titre du programme 2017 sur les communes du Territoire du Pays Salonais

**Madame GARCIA**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

129. ENV 009-30/03/17 CM - Fixation des grilles tarifaires de la Régie de Recettes pour les produits proposés au titre du Grand Site Sainte-Victoire

**Madame GARCIA**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

130. ENV 010-30/03/17 CM - Budget Etat Spécial du Territoire Marseille Provence - Approbation de l'affectation de l'opération d'investissement relative aux Traitement points noirs A7-A50

**Madame GARCIA**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnaïnou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

**131. ENV 011-30/03/17 CM - Approbation de la Charte d'engagement "EcoWatt PACA"**

**Madame GARCIA**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**132. ENV 012-30/03/17 CM - Attribution de l'aide exceptionnelle aux communes incendiées en 2016**

**Madame GARCIA**.- Avis très favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci beaucoup Madame Garcia du temps que vous avez consacré avec les Maires pour voir toutes les zones qui ont été brûlées. Cela nous permet de dire que nous ne sommes pas satisfaits qu'on nous ait enlevé des canadais pour les installer à Nîmes dans une base aérienne qui soi-disant est plus adaptée, pour ne nous laisser que deux canadais. Ces jours-ci, avec les incendies qui se sont déroulés en Corse notamment, on a bien vu les retards des canadais pour arriver à éteindre les feux. C'est encore une mauvaise manière dont nous avons été l'objet ! Il faudra que ça change là aussi, je ne sais pas avec qui, mais il faudra que ça change.

**CADRE DE VIE, TRAITEMENT DES DÉCHETS, EAU ET ASSAINISSEMENT**

**133. DEA 001-30/03/17 CM - Adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à l'Institut Méditerranéen de l'Eau et paiement de la cotisation 2017**

**Monsieur GIBERTI**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**



Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

- 134. DEA 002-30/03/17 CM - Modification de la délibération n°DEA 011-894/16/CM du 19 septembre 2016 relative à l'adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) compétence "Services publics d'eau potable et d'assainissement" et paiement de la cotisation 2016**

**Monsieur GIBERTI**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani,  
J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier,  
M. Maunier, G. Maury

- 135. DEA 003-30/03/17 CM - Approbation d'une convention avec la commune de Marignane relative à la régularisation du paiement de factures pour des prestations pluviales pour l'année 2016**

**Monsieur GIBERTI**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

- 136. DEA 004-30/03/17 CM - Approbation de l'avenant n°5 au contrat de Délégation du Service Public de production, stockage et distribution de l'eau potable sur le territoire du Pays Salonais conclu avec Agglopoie Provence Eau**

**Monsieur GIBERTI**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

- 137. DEA 005-30/03/17 CM - DOSSIER RETIRÉ**

**Monsieur GIBERTI**.- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Ce dossier est retiré !

*(Rires)*

**Monsieur GIBERTI**.- Pourquoi ?

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Par une décision du Président de la Métropole.

**138. DEA 006-30/03/17 CM - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération d'investissement pour l'aménagement d'un Centre Technique Métropolitain sur le site Rivoire et Carret à Marseille**

**Monsieur MOUREN**.- Avis favorable.

**Madame MASSE**.- Monsieur le Président, je me permettrai d'intervenir sur les rapports n°138 et 139. J'ai pu intervenir hier en Conseil de Territoire où ces deux rapports nous étaient présentés mais seulement à titre d'information. N'ayant pas pu concrétiser par un vote notre position, j'interviens aujourd'hui à ce Conseil de Métropole.

Monsieur le Président, nous ne remettons pas en cause la logique de centraliser plusieurs Directions de la Métropole, moyens techniques, voirie, propreté urbaine, ainsi que la collecte sélective de la Direction du Traitement des Déchets, ainsi que de mutualiser le parc de véhicules avec le Pays d'Aubagne et de l'Etoile, néanmoins, nous remettons en cause le lieu choisi.

Le site de Rivoire et Carret, ancien fleuron industriel de la Vallée de l'Huveaune, édifice labellisé au patrimoine régional, était promis à accueillir un pôle culturel. L'abandon de ce projet de médiathèque, vous le connaissez Monsieur le Président, porté et espéré depuis 13 ans par le collectif de riverains et de nombreux élus, est un bien mauvais signe pour la place de la culture dans les quartiers Est de Marseille.

Monsieur le Président, vous-même en tant que Maire de Marseille, vous inscriviez en 2002 au schéma directeur de la culture de la Ville de Marseille, la nécessité de construire un équipement à vocation culturelle dans ce secteur du 11<sup>ème</sup> arrondissement. A l'époque, les riverains du site Rivoire et Carret avaient saisi l'opportunité offerte par l'ancienne usine pour porter un projet de médiathèque.

En 2009, en tant que Maire de Marseille, vous lanciez une étude de programmation qui aboutissait à un programme détaillé mais l'avenir du site de Rivoire et Carret s'en est arrêté là.

Nous avons conscience des besoins d'un lieu pour ce centre technique métropolitain mais il nous semble, à la vue du budget alloué aux travaux que vous nous demandez de voter dans ce rapport, qu'un autre lieu ou une construction dans un autre lieu aurait été plus judicieux. Rivoire et Carret était un fleuron industriel, il aurait pu devenir un fleuron culturel.

Merci beaucoup.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Madame Masse, dans cette partie de la ville et de la vallée de l'Huveaune, la désindustrialisation a commencé il y a plus de 30 ans en arrière. Il y avait même une personnalité qui répond au nom de Bernard Tapie qui nous disait qu'il réglerait tout, qu'on empêcherait de fermer Prior, qu'on empêcherait de fermer l'usine des Blancs de Zinc de Chabaury. Mais toutes les usines ont disparu et nous les avons remplacées comme on a pu.

Nous avons besoin, pour nos véhicules, pour l'enlèvement des déchets de ce lieu. Ce n'est pas le lieu indiqué pour faire une médiathèque. Aux Caillols peut-être, ferons-nous une médiathèque. On en fait et on en fera encore. Mais vous insistez là-

dessus. Lorsque pour les quartiers Nord, on me parle de la piscine de l'Estaque. Et puis quoi. Il faudrait construire un château fort ? On n'a pas les moyens, on ne peut pas le faire.

Il y a aura une médiathèque mais elle ne sera forcément pas à cet endroit. Cet endroit est plus nécessaire pour l'enlèvement des déchets dans la Ville de Marseille.

Voilà ma réponse un peu claire, un peu nette, mais c'est celle-là Madame Masse et vous le savez parfaitement.

*(Applaudissements)*

Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Votes contre de H. Cambessédès, G. Charroux, P. Fernandez-Pedinielli, M. Illac, E. Isodore, A. Jullien, R. Mei, Y. Mesnard, P. Mingaud, A. Molino, C. Pellicani, M. Poggiale, G. Rosso, F. Salazar-Martin

Vote contre de L. Talassinou

Vote contre de N. Djambae

**139. DEA 007-30/03/17 CM - Modification de l'opération d'investissement pour l'aménagement du Centre de Transfert Sud à Marseille**

**Monsieur MOUREN.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**140. DEA 008-30/03/17 CM - Centre de transfert de Pertuis - Approbation d'une convention avec la Communauté Territoriale Sud Lubéron**

**Monsieur MOUREN.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**141. DEA 009-30/03/17 CM - Approbation des nouveaux statuts de la Régie Intercommunale de Collecte et de Valorisation des Déchets et désignation des membres du Conseil d'exploitation**

**Monsieur MOUREN.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani, J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier, G. Maury

**142. DEA 010-30/03/17 CM - Approbation d'un avenant avec l'organisme EcoDDS relatif à la collecte séparée des Déchets Diffus Spécifiques ménagers**

**Monsieur MOUREN.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**143. DEA 011-30/03/17 CM - Approbation de l'avenant de prolongation du Contrat pour l'Action et la Performance conclue entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et l'éco-organisme Eco-Emballages**

**Monsieur MOUREN.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **MER, LITTORAL ET PORTS, PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES ESPACES MARITIMES ET NATURELS**

**144. MER 001-30/03/17 CM - Répercussion de la taxe de séjour forfaitaire sur l'ensemble des usagers annuels des postes à flot de tous les ports de la ville de Marseille et qui ne sont pas résidents de la commune**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**145. MER 002-30/03/17 CM - Répercussion de la taxe de séjour départementale sur l'ensemble des postes à flot des ports du Conseil de Territoire de Marseille**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

**146. MER 003-30/03/17 CM - Extension du périmètre du Contrat de Baie de la métropole marseillaise au territoire dit "Golfe de Fos"**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- On nous reparle maintenant du tunnel du Rove. Pourquoi pas ? C'est un notable marseillais, particulièrement généreux dans les œuvres sociales qui s'appelait Brenier Estrine qui a créé le tunnel du Rove. Si aujourd'hui on le remet en activité, ce serait une très bonne idée que pourrait avoir le Gouvernement. Une fois n'est pas coutume !

**147. MER 004-30/03/17 CM - Approbation de la candidature de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à la Présidence du Comité de Pilotage du site Natura 2000 ZPS FR9310069 "Garrigues de Lançon et chaînes alentour" et à la structure animatrice du site**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **VOIRIE, ESPACES PUBLICS ET GRANDS ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS**

**148. VOI 001-30/03/17 CM - Approbation de la revalorisation des opérations d'investissement de l'Espace Public, de la Voirie et la Circulation destinées aux opérations de voirie sur les voies métropolitaines et leurs dépendances sur le Territoire Marseille-Provence**

**Monsieur DESTROST**.- Avis favorable de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

**149. VOI 002-30/03/17 CM - Approbation de la revalorisation de l'affectation de l'opération d'investissement relative à l'Anse des Catalans**

**Monsieur DESTROST**.- Avis favorable de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**150. VOI 003-30/03/17 CM - Affectation d'une opération d'investissement relative à la réalisation de l'aménagement de l'accès au Lycée Enco de Botte à Allauch**

**Monsieur DESTROST**.- Avis favorable de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

151. **VOI 004-30/03/17 CM - Affectation d'une opération d'investissement relative à la réalisation de l'aménagement de l'accès au nouveau pôle éducatif situé chemin des Minots à Gignac la Nerthe**

**Monsieur DESTROST.**- Avis favorable de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

152. **VOI 005-30/03/17 CM - Déclassement du domaine public routier métropolitain d'emprises issues de la place Jules Guesde et du haut de la rue de Turenne à Marseille 3ème arrondissement**

**Monsieur DESTROST.**- Avis favorable de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

153. **VOI 006-30/03/17 CM - Demande d'ouverture conjointe des enquêtes publiques préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire pour le projet d'aménagement du chemin de Fardeloup à La Ciotat**

**Monsieur DESTROST.**- Avis favorable de la Commission.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**CULTURE ET SPORT, GRANDS ÉVÈNEMENTS MÉTROPOLITAINS**

154. **CSGE 001-30/03/17 CM - Création et affectation d'une opération d'investissement relative à des travaux de grosses réparations et d'acquisition de matériel pour le centre sportif de Fontainieu**

**Monsieur LE DISSÈS.**- Avis favorable.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

**155. CSGE 002-30/03/17 CM - Création et affectation d'une opération d'investissement relative aux travaux de modernisation et de mise aux normes du centre sportif de Fontainieu (Marseille 14e)**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

**156. CSGE 003-30/03/17 CM - Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'opération d'investissement pour le réaménagement du stade sur la commune de Peypin**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Mme Vassal ne prend pas part au vote.

**157. CSGE 004-30/03/17 CM - Tarification des services de la médiathèque intercommunale Les Carmes à Pertuis**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**158. CSGE 005-30/03/17 CM - Adhésion à l'association Marseille Expos et paiement de la cotisation 2017- Désignations**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani, J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier, G. Maury

**159. CSGE 006-30/03/17 CM - Adhésion à l'association Cinemascope, et paiement de la cotisation 2017 - Désignation**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Abstentions de S. D'Angio, S. Duguet, G. Lelouis, J. Marti, M. Ribière, J. Trani, J-P. Baumann, L. Barat, Y. Beauval, J. Besnainou, D. Lamy, S. Ravier, M. Maunier, G. Maury

**160. CSGE 007-30/03/17 CM - Création d'un événement lecture publique en 2017 La Lecture par Nature et lancement de l'appel à projets**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**161. CSGE 008-30/03/17 CM - DOSSIER RETIRÉ**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Mes chers collègues, l'ordre du jour est épuisé, notre prochaine séance aura lieu...

Ne partez pas si vite Monsieur Miron, je sais que vous courez, que vous escaladez, que vous êtes extraordinaire mais ne me quittez pas comme ça aussi vite !

La prochaine séance mes chers collègues aura lieu le 18 mai. Mille mercis de votre présence très forte ce matin.

*(La séance est levée à 12 heures 45.)*